



PRECIA S.A.
RAPPORT FINANCIER ANNUEL

2017

Message de la Présidente du conseil de surveillance

Notre Groupe a poursuivi sa croissance en 2017 avec une augmentation de plus de 13 % du chiffre d'affaires consolidé.

Au-delà de l'effet mécanique dû aux récentes croissances externes parmi lesquelles CAPI (Côte d'Ivoire et Burkina Faso) a pesé significativement, nous nous réjouissons particulièrement de la croissance organique qui représente environ la moitié de notre croissance globale.

La France, avec PRECIA SA et PMS, a contribué de manière significative avec une augmentation du chiffre d'affaires de 9 %.

L'acquisition de JAC'PESAGE sur le Marché International de Rungis nous ouvre de nouvelles perspectives sur la région parisienne et assoit notre position dans le monde des balances poids prix.



Inauguration de l'extension de l'usine de PM India à Chennai le 27 octobre 2017.

L'activité en Asie Pacifique, Océanie et en Afrique augmente de plus de 80 % et confirme la réussite de nos ambitions dans ces régions à forte croissance.

Toutes mes félicitations à Precia Molen India et à nos filiales en Malaisie, Chine, Australie et Nouvelle Zélande. Je salue aussi la très bonne performance de Precia Molen Maroc et de Precia Molen Afrique de l'Ouest.

Pour contourner la montée du protectionnisme dans plusieurs pays, nous organisons nos capacités d'assemblage dans différentes zones du monde (USA, Inde et Brésil) et nous avons aussi investi de nouvelles capacités de production en Inde avec l'extension de l'usine de Chennai, inaugurée en octobre 2017, qui donne à notre filiale des capacités augmentées pour l'assemblage des chaînes d'enfutage et d'ensachage et permet ainsi de satisfaire l'augmentation significative des ventes en Inde et dans la zone Asie Pacifique. Nous continuons par ailleurs la digitalisation du Groupe par l'utilisation croissante de logiciels de gestion (ERP, CRM et autres) pour une meilleure efficacité opérationnelle et par l'enrichissement de notre offre produits grâce notamment au développement de logiciels d'amélioration de productivité, de performance énergétique et de traçabilité.

De la modernité et de la performance aussi à Privas, notre berceau historique, avec la construction d'un nouvel atelier de chaudronnerie qui confirme, s'il en était encore besoin, notre vision de développement dans le long terme et notre enracinement sur le sol français.

La forte croissance de ces dernières années, + 30 % en trois ans, a logiquement mis sous tension nos équipes et je suis consciente des efforts que nous avons demandés aux salariés du Groupe que je remercie chaleureusement.

Grâce à la confiance de nos clients, partenaires et actionnaires et à l'engagement fort de tous les collaborateurs, nous confortons ensemble la solidité de PRECIA MOLEN.

Anne-Marie ESCHARAVIL

Sommaire

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

- 4 Rapport de gestion du Directoire à l'Assemblée Générale du 22 juin 2018
- 23 Résultats de PRECIA S.A. au cours des cinq derniers exercices
- 24 Rapport du Conseil de Surveillance à l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 juin 2018

GROUPE PRECIA MOLEN COMPTES CONSOLIDÉS

- 28 Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés
- 31 Compte de résultat consolidé
- 31 Tableau du résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres
- 32 Bilan consolidé au 31 décembre 2017
- 33 Tableau de variation des capitaux propres consolidés
- 33 Tableau des flux de trésorerie consolidés
- 34 Annexe aux comptes consolidés

GROUPE PRECIA MOLEN COMPTES SOCIAUX

- 48 Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels
- 51 Bilan au 31 décembre 2017
- 53 Compte de résultat de l'exercice
- 54 Annexe aux comptes sociaux

AUTRES INFORMATIONS

- 68 Texte des résolutions à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle
- 70 Texte des résolutions à l'Assemblée Générale Extraordinaire à l'issue
- 71 Evolution du cours de l'action

Rapport de gestion du Directoire

À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 22 JUIN 2018

1. CONJONCTURE DU GROUPE

L'économie mondiale a connu une croissance plus importante en 2017 s'éloignant des années de crise avec pour certains pays un retour à des taux de croissance d'avant crise.

La France et l'Europe en général, à l'exception du Royaume Uni, voient leur situation économique s'améliorer avec l'augmentation pour le Groupe de la vente de produits mais aussi de la réalisation de prestations de service.

L'Asie Pacifique continue de réaliser de bonnes performances avec des taux de croissance notamment en Inde mais aussi en Asie du Sud Est (Malaisie, Indonésie, Philippines) et en Océanie (Australie et Nouvelle Zélande). La situation en Amérique du Nord reste bien orientée pour le moment.

L'Amérique latine connaît des fortunes diverses avec le Brésil qui sort de deux années de récession mais qui connaît une forte instabilité politique. Le Venezuela est en pleine déconfiture et aucune issue politique sérieuse n'émerge pour le moment. L'Argentine est convalescente et sa situation s'améliore progressivement. Le Mexique continue à se développer même si sa croissance a un peu ralenti. Le Chili continue pour sa part sur sa lancée avec un bon taux de croissance. Le règlement du conflit avec les FARCS semble avoir libéré l'économie Colombienne qui progresse fortement. Ces trois pays pourraient représenter pour le groupe Precia des zones de croissance intéressantes.

Notre activité sur le continent Africain se développe régulièrement avec une croissance significative des projets notamment sur l'Afrique de L'Ouest grâce à notre nouvelle implantation en Côte d'Ivoire.

Cependant les sources de risque géopolitique ne sont pas à négliger. Même si la lutte contre DAECH semble gagnée sur le terrain, cette organisation reste un facteur déstabilisant pour les économies développées. Le conflit en Syrie mobilise les grandes puissances et symbolise un retour à une nouvelle guerre froide que la chute du mur de Berlin en 1989 avait enterrée. Ce retour en arrière représente un risque de conflit plus généralisé. Il se limitera, on peut l'espérer, à des rétorsions économiques réciproques.

Le Brexit entrainera un ralentissement des échanges dans sa version légère mais pourrait aussi avoir des conséquences plus importantes dans sa version dure avec au cœur du continent Européen un pays de plus de 60 millions d'habitants pratiquant un dumping fiscal et la dévaluation compétitive de sa monnaie ou se transformant en paradis fiscal. Il est certain qu'une telle évolution serait un élément très déstabilisant pour les autres économies européennes.

Les barrières tarifaires que l'administration Trump met en place participent largement à la montée du protectionnisme au niveau mondial qui va encore se renforcer avec la multiplication des gouvernements nationalistes notamment en Europe (Pologne, Hongrie, Italie, Autriche, Hollande...).

Nous avons anticipé ce mouvement en créant des capacités de fabrication ou d'assemblage locales, dans différentes régions du monde dans des pays en voie de développement traditionnellement protecteurs de leurs économies comme le Brésil ou l'Inde. Nous avons reproduit ce modèle récemment aux Etats Unis mais aussi au Royaume Uni. Ces productions localisées limitent aussi l'impact de l'Euro fort qui peut être un frein à l'exportation.

De nouvelles acquisitions (6) en 2017 ont contribué pour moitié à la croissance du groupe en 2017. La croissance par acquisition mais aussi organique a été significative en France ce qui a conforté notre décision de renforcer notre capacité de production en France également.

Hors Europe, la croissance a été supérieure à 80 % grâce à l'acquisition de la société Capi début 2017 et à la forte croissance de notre CA en Inde et du fort développement de nos activités en Malaisie, Australie et Nouvelle Zélande.

Le Groupe Precia Molen, fort de ses valeurs, de ses femmes et hommes, de ses produits mais surtout de ses clients, continue ainsi une croissance pérenne et profitable. La croissance 2017 s'est faite à un taux de rentabilité opérationnelle en légère hausse, avec un coût de financement qui reste bas, ce qui permet de consolider notre modèle économique.

L'activité étant très bien orientée, nous devrions maintenir notre avance sur notre plan d'affaire interne à horizon 2020.

2. ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DE L'ANNÉE 2017

2.1 Groupe PRECIA MOLEN

En 2017, le chiffre d'affaires consolidé du Groupe Precia Molen s'élève à 124,1 M€ contre 109,7 M€ en 2016, ce qui représente une hausse de 13,1 %. A périmètre et taux de change constants, la hausse est de 6,6 %, l'écart s'expliquant principalement par les intégrations de CAPI et Jac'Pesage, ainsi que l'effet année pleine des intégrations d'Epona, et Weighpac (NZ) et Kaspo.

Le Groupe a réalisé 64 % de son chiffre d'affaires en France, 21 % dans le reste de l'Union Européenne et 15 % dans le reste du monde.

2.2. PRECIA S.A., société mère

En 2017, le chiffre d'affaires de PRECIA SA est de 49,7 M€, contre 45,5 M€ en 2016, soit une progression de 9,1 %.

3. RÉSULTATS

3.1 Groupe PRECIA MOLEN

Le résultat consolidé du Groupe Precia Molen s'élève à 6 176 K€ contre 5 717 K€ en 2016.

Ce résultat se détaille comme suit :

en K€	2017	2016
Résultat opérationnel	10 646	9 115
Coût de l'endettement financier net	(250)	271
Charge d'impôt	(3 658)	(3 388)
Part des intérêts minoritaires	562	281
RÉSULTAT CONSOLIDÉ part du Groupe	6 176	5 717
RÉSULTAT PAR ACTION (en euros)	11,2	10,4

Le résultat opérationnel est de 10 646 K€ contre 9 115 K€ en 2016 ; il augmente donc de 16,8 % par rapport à l'an dernier et il représente 8,6 % du chiffre d'affaires, contre 8,3 % en 2016.

Le résultat consolidé part du Groupe est de 6 176 K€ contre 5 717 K€ en 2016 ; il s'inscrit en hausse de 8,0 % par rapport à l'an dernier et il représente 5,0 % du chiffre d'affaires (5,2 % en 2016).

Le résultat par action passe de 10,39 euros à 11,2 euros en 2017.

L'endettement à long terme est de 11,9 M€, contre 8,3 M€ à fin 2016. Il inclut le retraitement des locations financières pour 0,03 M€. À court terme, la trésorerie nette au 31/12/2017 est de 27,9 M€ contre 24,95 M€ fin 2016.

La trésorerie nette de dettes s'élève à 9,7 M€, en diminution de 2,7 M€ du fait d'investissements importants (9,7 M€ de croissances externes et acquisitions d'immobilisations), de l'augmentation du BFR (+1,2 M€) et d'un versement de dividendes à hauteur de 1,3 M€.

3.2 PRECIA S.A.

En 2017, PRECIA S.A. enregistre les résultats suivants :

en K€	2017	2016
Résultat d'exploitation	2 126	1 963
Résultat financier	3 634	3 817
Résultat exceptionnel	161	(203)
Impôt sur les bénéfices	245	249
RÉSULTAT NET	5 676	5 327

Le résultat d'exploitation de PRECIA SA s'inscrit en hausse de 8,3 % par rapport à 2016 ; il représente 4,3 % du chiffre d'affaires, contre 4,3 % l'an dernier.

Le résultat net est de 5 676 K€ contre 5 327 K€ en 2016, un niveau stable. Il représente 11,4 % du chiffre d'affaires contre 11,7 % l'an dernier. Ce résultat net inclut toujours un fort niveau de dividendes distribués par Precia Molen Service, Precia Molen Nerderland, CAPI, et Precia Molen India.

L'endettement à moyen terme est de 12,9 M€, à comparer à 7,4 M€ fin 2016. Le ratio dettes/fonds propres est de 277 % contre 176 % à fin 2016. Les principaux financements du Groupe en 2017 ont été souscrits directement par Precia SA auprès de ses banques.

3.3. Affectation des résultats

Nous vous proposons d'affecter les bénéfices nets comptables à la distribution d'un dividende de 2,40 € par action, et de porter le solde à la réserve facultative.

Conformément aux dispositions légales, nous vous rappelons les dividendes versés au titre des trois derniers exercices (abattement 40 %) :

au titre de 2016 :	2,20 € par action	1 210 K€
au titre de 2015 :	2,10 € par action	1 156 K€
au titre de 2014 :	1,80 € par action	1 005 K€

Rapport de gestion du Directoire

À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 22 JUIN 2018

4. MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers consolidés sont établis selon les normes comptables internationales (IFRS) telles qu'adoptées dans l'Union Européenne.

Aucun changement de méthode comptable n'est intervenu au cours de l'exercice.

5. FILIALES

5.1 Évolution du périmètre du Groupe

En janvier 2017, Precia SA a procédé à l'acquisition de CAPI SA et CAPI-BF SARL sociétés spécialisées dans la vente et le service d'instruments de pesage basées à Abidjan (CI) et Ouagadougou (BF), dont le chiffre d'affaires total atteint 4,0 M€.

En avril 2017, le Groupe Precia Molen, via sa filiale Precia Molen Service S.A.S, a procédé à l'acquisition de 3P Entreprise société spécialisée dans la vente et le service d'instruments de pesage basée à l'EST de Lyon dont le chiffre d'affaires total atteint 0,4 M€. La société a depuis été absorbée par Precia Molen Service.

En Juillet 2017, le Groupe Precia Molen, via sa filiale Precia Molen Service S.A.S, a procédé à l'acquisition de la branche pesage de la société Salbreux Pesage au 1er août 2017. Salbreux est une société spécialisée dans la vente et le service de matériel de pesage sur l'arc Atlantique avec deux établissements à La Rochelle et La Roche-sur-Yon dont la branche pesage réalise un CA d'environ 2 M€ par an.

En novembre 2017, Precia SA a finalisé l'acquisition de JAC'PESAGE, société spécialisée dans la vente et le service de matériel de pesage et de caisses enregistreuses sur Rungis (MIN) et Corbeil-Essonnes, dont le chiffre d'affaires total atteint 2 M€ par an.

En novembre 2017, le Groupe Precia Molen, via sa filiale Precia Molen CZ s.r.o, a réalisé l'acquisition de Vahoservis s.r.o., sise à Brno en République Tchèque, société spécialisée dans la vente et l'entretien de balances et solutions de pesage ainsi que dans la calibration d'instruments et de masses en métrologie légale et volontaire, son chiffre d'affaires total est d'environ 270 K€ par an.

5.2 Participations au 31 décembre 2017

Au 31 décembre 2017, PRECIA S.A. détenait des participations directes dans les sociétés suivantes :

5.2.1 Filiales

France :	
PRECIA MOLEN Service	99,99 %
JAC'PESAGE	100 %
International :	
MOLEN NL	100 %
PRECIA MOLEN UK	100 %
MOLEN Belgium	100 %
PRECIA Polska	100 %
PRECIA MOLEN CZ	100 %
PRECIA MOLEN India	75 %
PRECIA MOLEN Maroc	60 %
PRECIA MOLEN Scandinavia	98 %
PRECIA MOLEN Ro	100 %
PRECIA MOLEN Australia	100 %
PRECIA MOLEN do Brasil	100 %
PRECIA MOLEN Ireland	40 %
PRECIA MOLEN Asia Pacific	100 %
Weighpac	90 %
Kaspo Lab	100 %
Rowecon	100 %
PRECIA MOLEN Inc	100 %
J&S Weighing Solutions	85 %
CAPI	80 %
CAPI-BF	80 %
VAHOSERVIS	100 %

5.2.2 Participations

International :

BACSA SA..... 19 %

PRECIA MOLEN NEDERLAND BV est détenue à 100 % de manière indirecte via MOLEN NL BV.

Le Groupe est organisé de la façon suivante :

1) Le pôle industriel et commercial PRECIA France, consacré à la conception, la fabrication et la vente d'équipements et de solutions de pesage, qui regroupe les deux usines situées à PRIVAS et VEYRAS (ARDECHE), ainsi qu'un site d'études informatiques à WOIPPY, près de Metz (Moselle).

2) Le pôle service avec PRECIA MOLEN Service consacré à :

- a. L'installation de matériels neufs pour le compte de PRECIA S.A.
- b. L'entretien, les contrats de maintenance et la réparation de matériels de pesage de toute marque, et
- c. La vérification périodique obligatoire des équipements utilisés pour le commerce.

PRECIA MOLEN SERVICE a réalisé un chiffre d'affaires de 47,7 M€ en 2017 contre 44,5 M€ en 2016, soit une hausse de 7,2 %. Au cours de l'exercice, la société a acquis puis absorbé (par fusion absorption rétroactive au 1er Avril 2017) la société 3P Entreprise. La société a par ailleurs réalisé l'acquisition de la branche pesage de la société Salbreux. En 2016, la société avait acquis puis absorbé la société EPONA. Le bénéfice net de Precia Molen Service est de 3 504 K€, soit 7,3 % du chiffre d'affaires.

3) Le pôle international correspond aux implantations commerciales du Groupe dans l'Union Européenne (Pays-Bas, Royaume-Uni, Belgique, Pologne, République Tchèque et Roumanie) et dans le reste du Monde (Brésil, Australie, Nouvelle-Zélande, Scandinavie, Maroc, Inde, Malaisie et Etats-Unis). En 2017, le chiffre d'affaires consolidé cumulé de ces différentes entités a été de 44,4 M€, en hausse de 20,8 % par rapport à l'année précédente. Ces entités contribuent pour 32 % au résultat opérationnel consolidé, contre 29 % en 2016.

6. INVESTISSEMENTS ET RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

6.1 Investissements

Le Groupe PRECIA MOLEN a réalisé en 2017 les investissements suivants (avec entrées de périmètre) :

Acquisitions	en K€
Immobilisations incorporelles	144
Immobilisations corporelles	5 192
Actifs financiers.....	256
TOTAL	5 593

PRECIA S.A. a réalisé les investissements suivants :

Acquisitions	en K€
Immobilisations incorporelles	57
Immobilisations corporelles.....	1 383
Immobilisations financières	5 554
TOTAL	6 994

6.2 Recherche-développement

La recherche développement représente 1,1 % du chiffre d'affaires consolidé et 2,8 % du chiffre d'affaires produits de PRECIA SA. Les programmes de R&D ont été principalement consacrés :

- à la mise au point d'une nouvelle version d'un indicateur électronique de pesage programmable et d'un indicateur électronique de pesage à usage immédiat,
- à l'intégration d'innovations mécaniques, électroniques ou logicielles ponctuelles dans différents produits, et
- au développement et à l'amélioration de solutions-métiers.

Au titre de 2017, aucune dépense n'est immobilisée.

Rapport de gestion du Directoire

À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 22 JUIN 2018

7. EVÈNEMENT IMPORTANT SURVENU DEPUIS L'ARRÊTÉ DES COMPTES DU 31/12/2017

En janvier 2018, le Groupe Precia Molen, via sa filiale Precia Molen Service S.A.S, a procédé à l'acquisition de la branche Humidimètres de la société Télé Labo SARL.

8. RESSOURCES HUMAINES ET INFORMATIONS SOCIALES

8.1 Emploi

Les salariés du Groupe PRECIA sont majoritairement basés en Europe (80 %) et plus particulièrement en France (60 %). Les salariés basés hors d'Europe représentent 20 % des effectifs.

ENTITÉ	TOTAL 2017
PRECIA S.A.	279
PRECIA MOLEN SERVICE	393
PRECIA MOLEN India	99
PRECIA MOLEN BV	58
PRECIA MOLEN UK	57
CAPI CI	46
PRECIA MOLEN Ireland	29
PRECIA MOLEN Belgium	28
PRECIA MOLEN Maroc	26
KASPO LAB	21
PRECIA Polska	20
WEIGHPAC	18
PRECIA MOLEN Asia Pacific	10
PRECIA MOLEN Australia	8
PRECIA MOLEN Scandinavia	6
J&S WEIGHING SOLUTIONS	5
CAPI BF	4
PRECIA MOLEN Brazil	3
PRECIA MOLEN CZ	3
PRECIA MOLEN Ro	0
TOTAL	1 113

Le Groupe PRECIA est composé à 16,6 % de femmes et 83,4 % d'hommes.

ENTITÉ	F	H
PRECIA S.A.	54	225
PRECIA MOLEN SERVICE	63	330
PRECIA MOLEN India	3	96
PRECIA MOLEN BV	8	50
PRECIA MOLEN UK	19	38
CAPI CI	6	40
PRECIA MOLEN Ireland	4	25
PRECIA MOLEN Belgium	4	24
PRECIA MOLEN Maroc	1	25
KASPO LAB	9	12
PRECIA Polska	5	15
WEIGHPAC	2	16
PRECIA MOLEN Asia Pacific	2	8
PRECIA MOLEN Australia	1	7
PRECIA MOLEN Scandinavia	1	5
J&S WEIGHING SOLUTIONS	1	4
CAPI BF	1	3
PRECIA MOLEN Brazil	1	2
PRECIA MOLEN CZ	-	3
PRECIA MOLEN Ro	-	-
TOTAL	185	928

ENTITÉ	<26 ans	26 à 44 ans	>44 ans
PRECIA S.A.	17	103	159
PRECIA MOLEN SERVICE	17	180	196
PRECIA MOLEN India	19	72	8
PRECIA MOLEN BV	3	16	39
PRECIA MOLEN UK	4	11	42
CAPI CI	1	36	9
PRECIA MOLEN Ireland	5	13	11
PRECIA MOLEN Belgium	1	11	16
PRECIA MOLEN Maroc	6	17	3
KASPO LAB	-	18	3
PRECIA Polska	-	17	3
WEIGHPAC	-	11	7
PRECIA MOLEN Asia Pacific	1	8	1
PRECIA MOLEN Australia	2	3	3
PRECIA MOLEN Scandinavia	2	1	3
J&S WEIGHING SOLUTIONS	1	2	2
CAPI BF	-	2	2
PRECIA MOLEN Brazil	-	1	2
PRECIA MOLEN CZ	-	2	1
PRECIA MOLEN Ro	-	-	-
TOTAL	79	524	510

A l'échelle du Groupe PRECIA MOLEN, les embauches de personnel sur la période ont été de 176 principalement en France (88 sur 176). Ces entrées de personnel correspondent à des embauches directes dans des structures existantes et à l'intégration de nouvelles entreprises et filiales au sein du Groupe Precia Molen sur l'année 2017.

15 licenciements ont été constatés au cours de l'année.

Pour l'année 2017, la somme des rémunérations dans le Groupe PRECIA MOLEN s'élève à 53 918 K€. Ce montant intègre la masse salariale ainsi que les dispositifs intéressant les salariés à la marche de l'entreprise.

La masse salariale de la société PRECIA S.A. pour 2017 se monte à 15 834 K€ contre 14 499 K€ en 2016.

8.2 Organisation du temps de travail

L'organisation du travail dans le Groupe PRECIA vise à mettre en place une organisation industrielle et commerciale performante, compétitive et réactive tout en respectant les attentes du personnel et la réglementation en vigueur.

L'organisation du temps de travail peut donc être évolutive selon les contraintes de production et de marché, et adapté aux exigences réglementaires locales.

L'absentéisme reste une question essentielle pour le Groupe PRECIA en ce qu'il peut désorganiser les plannings de production et de prestation de service et ainsi notre qualité de service de nos clients.

L'absentéisme à l'échelle du Groupe PRECIA s'élève à environ 5,9 jours par personne et par an.

8.3 Relations sociales

Les sociétés du Groupe Precia Molen s'attachent à entretenir les relations avec les personnels et leurs instances représentatives lorsqu'elles existent, conformément aux exigences locales et s'engagent à respecter l'ensemble des procédures obligatoires en matière d'information du personnel et de ses représentants.

Les différents axes de réflexion et de négociation menés au cours de l'année écoulée ont porté sur les éléments de rémunération collectifs et individuels, mais aussi les conditions d'hygiène et de sécurité, l'absentéisme, l'égalité femmes-hommes et le régime de prise en charge des frais de santé.

Des accords collectifs ou plans d'action peuvent être conclus localement. Les accords collectifs ou plan d'action actuellement valides portent sur la durée du temps de travail, l'égalité homme-femme, la participation et l'intéressement, les dispositifs PEE PERCO, l'indemnité kilométrique pour les salariés qui réalisent les trajets domicile-travail en vélo.

8.4 Santé et sécurité

En matière de sécurité et de santé au travail, le Groupe PRECIA met en œuvre l'organisation et les moyens permettant de proposer à ses salariés des conditions de travail et de sécurité adaptées. Des organisations et des moyens particuliers sont en place sur les implantations où les risques sont les plus importants (sites de production, sites clients nécessitant la certification MASE).

Rapport de gestion du Directoire

À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 22 JUIN 2018

A ce titre les situations à risques sont identifiées, puis les moyens permettant de réduire ceux-ci sont mis en œuvre (moyens matériels, formations, consignes de travail).

Le Groupe PRECIA compte aussi de nombreux collaborateurs qui sont amenés à se déplacer régulièrement sur les sites de ses clients. A cet égard, ces personnes peuvent bénéficier de formations sur la sécurité dans le cadre de ces interventions techniques.

Aucun accord collectif ne vient actuellement compléter cette organisation en matière de sécurité et de santé au travail. Les taux de fréquence et de gravité des accidents du travail sont calculés à l'échelle du Groupe PRECIA. Ceux-ci concernent presque exclusivement les sociétés menant des activités de production et de service en France.

Taux de gravité	1,13
Taux de fréquence	15,83
Nombre de maladies professionnelles	4

8.5 Formation

Les actions de formation mises en œuvre portent sur la connaissance des produits Precia Molen, les techniques de management, l'utilisation des outils informatiques, les techniques de production industrielle ainsi que la sécurité et la santé au travail.

A l'échelle du Groupe, 17 347 heures de formation ont été dispensées en 2017.

8.6 Egalité de traitement

À l'issue de négociations avec les représentants du personnel, notamment au sujet de l'égalité femmes-hommes, différentes mesures concrètes ont été mises en œuvre et portent sur :

- le recrutement,
- l'égalité salariale et la promotion interne, et
- l'articulation entre l'activité professionnelle et l'exercice de la responsabilité familiale.

Par ailleurs, la société PRECIA S.A. est signataire de la Charte du Club Entreprise et Handicap Ardèche.

De plus, une partie de la fabrication des nouveaux produits Ci5 et Ci20 est confiée à une structure permettant à des travailleurs handicapés de poursuivre leur parcours professionnel. Le Groupe PRECIA MOLEN entend ainsi participer à une meilleure prise en compte du handicap dans la société en soutenant des valeurs telles que la confiance, la cohésion et la solidarité.

8.7 Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail

Les aspects essentiels des droits des travailleurs sont basés sur les normes internationales les plus exigeantes telles que celles de l'Organisation Internationale du Travail (O.I.T.) qui servent de base pour les politiques locales de management des ressources humaines.

Le travail initié sur une charte commune relative au droit du travail n'a pas été concrétisé en 2017 et sera revu lors de la mise en œuvre des nouvelles exigences réglementaires liées à la réglementation en matière de responsabilité sociale et environnementale applicable aux exercices financiers débutant en 2018.

9. INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES

9.1 Politique générale en matière environnementale

Les sites de production sont à l'origine de l'essentiel des nuisances environnementales. La société mère PRECIA S.A regroupe les plus grosses installations de production du Groupe PRECIA MOLEN. La société PRECIA S.A adopte une démarche volontariste en matière de protection de l'environnement. La mise en œuvre des moyens permettant de répondre aux exigences légales et normes applicables, la mise en œuvre de procédures de contrôle efficaces et l'amélioration durable des performances grâce à des actions ciblées font partie des actions menées pour diminuer l'impact environnemental de la société.

Des moyens permettant de prévenir les risques environnementaux et les pollutions sont mis en œuvre. Ceux-ci sont d'ordre techniques (utilisation d'équipement de sécurité, intégration des mesures de contrôle du risque à la conception des équipements et installations, gestion d'une zone de regroupement et de sécurisation des déchets), organisationnels (visites de terrain, audits, actions d'amélioration) et humains (formations sécurité et environnement, sensibilisation au tri des déchets, communication de bonnes pratiques).

Les risques environnementaux liés aux activités de Groupe PRECIA sont concentrés dans les activités de production. Pour couvrir le coût de ces risques, les sites de production disposent d'une couverture d'assurance spécifique prenant en compte l'ensemble de ces activités.

9.2 Pollution et gestion des déchets

Dans le but de prévenir et réduire les rejets dans l'air, l'eau et les sols, une attention particulière est apportée aux équipements de captage des polluants (choix des équipements, planning d'entretien), à l'entretien des machines-outils et la mise en œuvre d'équipements plus respectueux de l'environnement.

Les émissions de déchets sont essentiellement générées par les activités de la société PRECIA SA au sein de laquelle sont menées des activités de fabrication de produits. PRECIA SA génère 98 % des déchets émis par les sociétés dont les émissions de déchets sont consolidées.

NB : les données quantitatives liées aux déchets concernent uniquement deux des six entités consolidées sur le plan environnemental et pour lesquelles les données sont fiables pour l'année 2017 (Precia SA et Precia Molen NL). Les autres entités ne disposent pas de données chiffrées ou fiables pour cette année.

Pour PRECIA SA, les émissions de déchets ainsi que la part valorisée (poids) sont mesurées annuellement. Des efforts significatifs ont été réalisés ces dernières années afin d'atteindre un niveau élevé et stable de valorisation pour l'ensemble des déchets issus de l'activité de la société PRECIA SA (86 % en 2017).

Afin de maîtriser l'impact environnemental des matières consommées et des déchets générés par son activité, la société PRECIA SA centre ses efforts sur les bonnes pratiques à mettre en œuvre pour le stockage et l'utilisation de produits chimiques, ainsi que pour le tri et la valorisation des déchets.

La collecte des déchets est réalisée aux différents points de production, dans des contenants spécifiquement adaptés. Suivant leur nature, les déchets sont regroupés et orientés vers des filières de traitement adaptées et conformes à la réglementation applicable.

La société PRECIA S.A. apporte une attention particulière au choix des filières de traitement de déchets afin d'atteindre un niveau de valorisation élevé.

La société PRECIA SA cherche également à faire appel à des prestataires locaux pour la collecte, le traitement et la valorisation de certains types de déchets dans le but de réduire l'impact environnemental lié au transport.

Les principales nuisances environnementales (sonores et visuelles) sont rencontrées sur les sites de production de PRECIA SA. A ce titre, une attention particulière est apportée à ce sujet afin de limiter l'impact de l'activité industrielle sur la population locale et les parties prenantes présentes autour des lieux d'activités de la société. Des mesures techniques (isolation phonique) et organisationnelles (horaires de fonctionnement) sont en place dans le but d'atteindre cet objectif.

Le Groupe PRECIA MOLEN ne dispose pas de service de restauration d'entreprise et n'est donc pas directement concerné par la lutte contre le gaspillage alimentaire. Néanmoins, un produit a été développé permettant à ses clients de lutter contre le gaspillage alimentaire en effectuant une pesée sélective des déchets issus de la restauration collective.

9.3 Utilisation durable des ressources

La mise en œuvre de programmes destinés à permettre une utilisation durable des ressources est un axe de travail du Groupe PRECIA, car elle permet de concilier un ensemble d'objectifs variés et de grande importance tel que le respect de l'environnement (global mais aussi local), la réduction des coûts et la fédération des équipes autour de projets structurants qui peuvent porter sur les matières premières et l'énergie.

Sur les sites de production, une attention particulière est par exemple apportée à la diminution des quantités de matières rebutées ainsi qu'à la quantité de déchets valorisés.

Consommation de ressources 2017

Eau (m ³)	3 888
Electricité (Kwh).....	2 161 423
Carburant et Fuel (litres)	2 040 970
Gaz combustibles (kWh PCI)	1 245 896

NB : La consolidation des consommations d'eau et d'électricité pour les agences Precia Molen Service est limitée aux données chiffrées disponibles. Pour certaines agences, la consommation d'eau est intégrée dans les charges locatives et ne peut donc pas être identifiée. Les agences pour lesquelles la consommation d'eau a pu être isolée sont au nombre de 32 sur les 60 agences de la société. Les agences pour lesquelles la consommation d'eau a pu être isolée sont au nombre de 29 sur les 60 agences de la société.

La consommation d'eau de PM UK n'a pas pu être évaluée et intégrée dans le tableau ci-dessus.

Les consommations d'énergie sont principalement réalisées dans le cadre des activités des sociétés PRECIA SA et PRECIA MOLEN SERVICE (87 % de l'électricité, 93 % des Carburants et Fioul, 73 % du Gaz). Ces deux entités regroupent également 76 % de la consommation d'eau des sites consolidés sur le plan environnemental.

Les activités du Groupe PRECIA MOLEN n'impliquent pas l'utilisation des sols, hormis l'utilisation des surfaces nécessaires à l'implantation de bâtiments administratifs ou de production. Dans ce cas, les règles d'urbanisme et de protection de l'environnement font partie des éléments de constitution et de cadrage des projets de construction.

Rapport de gestion du Directoire

À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 22 JUIN 2018

9.4 Changement climatique

Les activités directes du Groupe PRECIA MOLEN ne sont pas exposées aux conséquences du changement climatique et n'impactent pas significativement la biodiversité.

Néanmoins, le Groupe PRECIA MOLEN est attentif à ses émissions de gaz à effet de serre. Celles-ci sont majoritairement liées à la production de chaleur (chauffage des bâtiments), au fonctionnement des équipements industriels et à l'utilisation du parc automobile des sociétés PRECIA SA et PRECIA MOLEN SERVICE. Les sources d'émissions sont entretenues et contrôlées périodiquement.

Un bilan des émissions de CO₂ est réalisé pour les seules activités de Groupe PRECIA MOLEN consolidées au niveau environnemental (voir chapitre 2). Ceci concerne donc les activités menées en France, au Pays-Bas, au Royaume-Unis, en Inde et au Maroc. Les énergies concernées par ce bilan énergétique sont les consommations d'électricité (process, éclairage, chauffage, climatisation), de carburant (pour les véhicules et engins) et de gaz (chauffage et process).

Consommation de ressources 2017

Emissions de CO₂ (tonnes) 7 079
Calculées selon la méthode de Bilan Carbone®

Une analyse de cycle de vie d'un des produits de la gamme sera réalisée dans l'année dans le but d'identifier l'impact potentiel de celui-ci sur l'environnement et le changement climatique.

10. INFORMATIONS RELATIVES AUX ENGAGEMENTS SOCIÉTAUX EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

10.1 Impact territorial, économique et social de l'activité : Le Groupe et son tissu social

Au sein du Groupe PRECIA, la société PRECIA SA soutient les valeurs du sport comme l'esprit d'équipe et la solidarité, la réactivité et la technique, mais aussi l'effort et la récompense.

Ce soutien est illustré par son implication effective dans différentes épreuves sportives locales, telles que la course cyclosportive l'Ardéchoise ou le rallye de l'Ardèche.

La société PRECIA SA soutient également le théâtre de Privas et partage les valeurs communes qui existent entre la société et celui-ci : créativité, proximité et ouverture sur le monde.

L'enseignement des métiers du pesage est très important pour PRECIA SA qui est un des leaders mondiaux de ce métier et le premier fabricant français d'instruments de pesage. Ainsi, PRECIA SA supporte de nombreux lycées techniques ou écoles post-bac par le versement de la taxe d'apprentissage et des actions de mécénat.

La société PRECIA SA a de plus choisi de privilégier les circuits d'approvisionnement courts pour ses sous-traitants comme pour ses matières premières et marchandises. Ainsi, depuis l'exercice 2012, la société a internalisé la production de certains indicateurs électroniques de pesage auparavant fabriqués en Asie. Cette internalisation a été rendue possible par une rationalisation de la gamme et une analyse de la valeur approfondie.

La société PRECIA SA a également investi au cours de l'année dans la construction d'un nouveau bâtiment de production afin de renforcer la capacité de l'entreprise à répondre aux besoins de ses clients.

Les déchets de bois issus de l'activité de PRECIA SA sont collectés par une entreprise qui transformera cette matière en plaquettes dans le but d'alimenter des chaufferies bois.

La société PRECIA SA est un acteur majeur sur son bassin économique originel auquel elle est très attachée et entend s'inscrire dans la durée, notamment en investissant dans les moyens de production.

10.2 Sous-traitants et fournisseurs

La société PRECIA SA fait appel, de manière ponctuelle, à des sous-traitants pour des pièces mécaniques partielles ou complètes ou encore pour certaines installations de machines. Dans la plupart des cas, il s'agit d'une sous-traitance de spécialité et parfois de capacité qui vise à compléter les moyens de production disponibles ou encore les lieux de réalisation des services. Ceci concerne essentiellement les sites de production.

L'importance relative de la société PRECIA SA chez ces sous-traitants reste limitée. Des relations commerciales de partenaires très équilibrées ont été mises en œuvre avec les sous-traitants.

La plupart des sous-traitants sont choisis localement, de telle sorte que les exigences sociales et environnementales qu'ils doivent respecter soient au moins équivalentes à celles des sites de production basés en France.

10.3 Loyauté des pratiques

Le Groupe PRECIA entend placer son action dans le strict respect du droit et des réglementations. A ce titre, la lutte contre la corruption, le respect des embargos commerciaux et la lutte contre les paradis fiscaux sont invariablement intégrés dans son action commerciale, en particulier sur ses marchés internationaux.

Le Groupe PRECIA prend en compte, dans la conception de ces produits, les exigences réglementaires liées à la santé et la sécurité des utilisateurs finaux afin de proposer des produits performants et sûrs à ses clients.

10.4 Autres actions engagées en faveur des Droits de l'Homme

Le Groupe PRECIA n'a pas entrepris d'actions complémentaires en faveur des Droits de l'Homme.

11. FACTEURS DE RISQUES

11.1 Risques liés aux conditions de marché

Notre activité se situe dans un secteur fortement concurrentiel. Le positionnement de la société sur le marché dépend de plusieurs facteurs, notamment de sa capacité d'innovation, de son offre commerciale de solutions complètes, de la qualité des produits, de la maîtrise des approvisionnements et de l'organisation de ses réseaux de vente et de service.

Une spécificité de notre métier est la contrainte réglementaire, qu'il s'agisse de la Métrologie Légale ou de la réglementation relative aux produits installés en zones explosibles (ATEX), à laquelle nous nous conformons par la mise en œuvre de notre Système Qualité, qui fait l'objet d'audits et de certifications par des organismes habilités à intervalles réguliers.

L'importance opérationnelle de la gestion informatique des données a conduit la société à être particulièrement vigilante quant à la sécurité de ses systèmes.

11.2 Risques liés à l'environnement financier

Le Groupe est exposé aux risques de crédit, de liquidité et de marché, mais dans des proportions limitées, et le Groupe a donc peu recours à des instruments financiers visant à réduire son exposition.

Comme toute société commerciale, le Groupe est confronté aux risques clients qui portent principalement sur un risque toujours possible d'impayés de sa clientèle, et sur un risque plus conjoncturel de concentration des clients. La société dispose d'une clientèle grands-comptes sur laquelle le risque d'irrecouvrabilité est faible. Le client le plus important représentait 2,2 % du chiffre d'affaires en 2017 (1,9 % en 2016). Les dix premiers clients représentaient environ 7,7 % du chiffre d'affaires (8,1 % en 2016). De plus, les ventes de matériels sont assorties de clauses de réserve de propriété. L'historique des pertes sur créances clients ne révèle pas d'impact significatif.

Le risque de liquidité correspond à la capacité financière du Groupe à faire face à ses engagements, lorsqu'ils arriveront à échéance. L'approche du Groupe pour gérer le risque de liquidité est de s'assurer, dans la mesure du possible, qu'il disposera toujours de liquidités suffisantes pour honorer ses dettes à leurs échéances, dans des conditions normales ou « tendues », sans encourir de pertes inacceptables ou porter atteinte à la réputation du Groupe. Le risque de marché correspond aux risques de variations de taux d'intérêt et de change.

Concernant les taux d'intérêt, la politique du Groupe privilégie en général les emprunts à taux fixes (98 % des emprunts du Groupe sont à taux fixes ou à taux variables swapés).

Le Groupe est par ailleurs assez faiblement exposé aux risques de change et a recours à des contrats à terme en présence de risques importants. Au 31 décembre 2017, la juste valeur de contrats de ventes à terme de devises (GBP, PLN et USD) d'un nominal total de 2 904 K€ est de + 74 K€.

11.3 Risques de liquidité et de trésorerie

Le risque d'incapacité de la société à faire face à ses engagements financiers est faible ; il fait d'ailleurs l'objet d'une évaluation périodique de la Banque de France, qui nous attribue une probabilité de défaillance dans les trois ans de 0,8 %, à comparer au score global de l'industrie : 5,7 %.

11.4 Risques financiers liés aux effets du changement climatique

L'exposition aux risques financiers liés aux effets du changement climatique à court et moyen terme est faible.

11.5 Assurances

La société assure ses activités, avec l'assistance d'un courtier spécialisé, dans des conditions conformes aux standards de l'industrie.

Rapport de gestion du Directoire

À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 22 JUIN 2018

12. INFORMATIONS DIVERSES

12.1 Charges somptuaires

En 2017, elles se sont élevées à 90 K€.

12.2 Principaux actionnaires

Conformément à la loi, nous vous informons que les principaux actionnaires de votre société sont :

	Participation	Droits de vote
Groupe ESCHARAVIL S.A.	de 33,33 à 50 %	de 50 à 66,67 %
Famille ESCHARAVIL	de 10 à 15 %	de 10 à 15 %
Lazard Frères Gestion SAS .	de 5 à 10 %	de 5 à 10 %
Invesco Advisers,Inc.	de 5 à 10 %	de 5 à 10 %
NOMBRE TOTAL DE DROITS DE VOTE		840 111

Aucune modification significative dans la détention du capital n'est intervenue au cours de l'exercice.

12.3 Détention d'actions PRECIA S.A. par elle-même

Au 31/12/2017, PRECIA SA détenait 22 947 de ses propres actions, soit 4,0 % du capital ; le coût d'acquisition de ces actions est de 1 296 K€ ; la valeur de marché à la fin de l'exercice est de 5,0 M€.

12.4 Inventaire des valeurs mobilières

Au 31/12/2017, PRECIA et PRECIA MOLEN SERVICE ne détiennent pas de valeurs mobilières de placement. Les placements de liquidité à court terme sont réalisés sous forme de Dépôt à Terme et Comptes à Terme (D.A.T & C.A.T.) auprès de grandes institutions bancaires françaises mais aussi sous forme de comptes bancaires courant rémunérés.

12.5 Délais de paiement des clients

Au 31/12/2017, la décomposition par échéances de la balance client de PRECIA S.A. était la suivante : (en K€)

TOTAL	17 950
Echéance dans 91 jours ou plus	128
Echéance dans 61 à 90 jours	1 566
Echéance dans 31 à 60 jours	4 368
Echéance dans 1 à 30 jours	3 784
0 à 30 jours de retard	2 295
31 à 60 jours de retard	1 155
61 à 89 jours de retard	469
> à 90 jours de retard	4 284

Le total des retards s'élève à 8 103 K€ TTC, soit 16,3 % du chiffre d'affaires HT, et représente un total de 1 924 factures, dont :

- 655 factures correspondant aux retards supérieurs de 0 à 30 jours
- 277 factures correspondant aux retards de 31 à 60 jours
- 101 factures correspondant aux retards de 61 à 89 jours
- 891 factures correspondant aux retards supérieurs à 90 jours

Le délai de paiement utilisé est celui indiqué sur les factures.

12.6 Délais de paiement des fournisseurs

Au 31/12/2017, la décomposition par échéances de la balance fournisseurs de PRECIA S.A. était la suivante : (en K€)

TOTAL	6 600
Echéances échues depuis 91 jours ou plus	300
Echéances échues depuis 61 à 90 jours	269
Echéances échues depuis 31 à 60 jours	226
Echéances échues depuis 1 à 30 jours	391
Echéance échue le 31/12/2017	126
Echéances de 1 à 30 jours	2 574
Echéances de 31 à 60 jours	2 691
Echéances de 61 à 90 jours	1
Echéances de 91 jours ou plus	22

Le total des échéances échues s'élève à 1 312 K€ TTC, soit 3,7 % des achats TTC, et représente un total de 357 factures, dont :

- 110 factures correspondant à des échéances échues depuis 91 jours ou plus
- 23 factures correspondant à des échéances échues depuis 61 à 90 jours
- 72 factures correspondant à des échéances échues depuis 31 à 60 jours
- 105 factures correspondant à des échéances échues depuis 1 à 30 jours
- 47 factures correspondant à des échéances échues le 31/12/2017

Le délai de paiement utilisé est celui indiqué sur les factures.

12.7 Participation des salariés au capital

Au 31/12/2017, la part de capital détenue par les salariés sous forme de gestion collective est de 2,60 %.

12.8 Informations concernant les opérations réalisées par les dirigeants et par leurs proches sur les titres de la société au cours de l'année écoulée

Au cours de l'exercice écoulé, les dirigeants et leurs proches n'ont effectué aucune des opérations suivantes sur les titres de la société : acquisitions, cessions, souscriptions, échanges de titres, transactions opérées sur les titres au moyen d'instruments financiers à terme.

12.9 Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques

Le contrôle interne est un processus mis en œuvre par la Direction qui vise à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs suivants :

- La conformité avec les lois et réglementations en vigueur,
- L'application des décisions du Directoire, et
- La fiabilité des informations financières.

Conformément à l'article L225-100-3, la structure du capital vous est présentée dans le rapport de gestion.

L'organisation du contrôle interne au sein de notre groupe est basée sur :

- Une définition claire des objectifs,
- Une maîtrise documentaire,
- Une organisation cohérente, et
- Un processus de surveillance et d'amélioration.

Nous avons aussi complété ce dispositif d'une analyse des risques liés à notre activité. Ainsi, nous avons identifié six principales natures de risques :

- Les risques industriels
- Le risque technologique
- Le risque fournisseur
- Le risque matière première
- Le risque client
- Le risque informatique

12.9.1 Les risques industriels

Le Directeur et le Responsable Qualité-Sécurité-Environnement ont notamment pour fonction d'analyser ces risques, de définir et mettre en place les actions de prévention les plus adaptées.

Notre démarche de prévention, traduite dans un système documentaire maîtrisé, implique l'ensemble du personnel.

Le risque incendie

La nature de nos activités et les caractéristiques des locaux ne sont pas de nature à favoriser particulièrement l'apparition du risque incendie. En premier lieu, nos agences commerciales sont de petites structures, par ailleurs, les sites industriels de Privas et Veyras sont constitués de plusieurs bâtiments dispersés. Cette dispersion a, par nature, valeur de protection incendie. Des mesures de prévention sont néanmoins prises.

Pour les sites industriels de Veyras et Privas :

- Le stockage des produits inflammables est assuré sur le site de Veyras dans un bâtiment indépendant et adapté. Ce local est équipé d'un dispositif d'extinction automatique.
- Les Déchets Industriels Spéciaux, parmi lesquels des déchets inflammables sont stockés sur une aire couverte, réservée à cet usage et disposant d'un dispositif de rétention protégé.
- Des locaux sensibles disposent d'un système de détection et d'alerte automatique. Pour répondre aux déclenchements de ce dispositif, un service d'astreinte est organisé.

Rapport de gestion du Directoire

À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 22 JUIN 2018

- La quantité de produits inflammables présente dans les ateliers est réduite au niveau minimum compatible avec les exigences de production.
- L'installation d'extinction bénéficie de la certification Q4 du 29 mars 2012 de l'APSAD (Assemblée Plénière des Sociétés d'Assurance de Dommages). Les extincteurs qui constituent cette installation sont vérifiés périodiquement par des moyens internes et par un organisme agréé.
- Un permis de feu est nécessaire pour tous les travaux concernés.
- Des formations à l'utilisation des extincteurs sont organisées.

Pour l'ensemble des sites :

- Les installations d'extincteurs sont conformes au code du travail et bénéficient d'une vérification périodique par un organisme agréé.
- Les installations électriques font l'objet d'une vérification annuelle. Les actions pouvant résulter de ces vérifications sont programmées et suivies.

Les risques et impacts environnementaux

En matière d'environnement, PRECIA est soumis au régime de déclaration. L'impact environnemental de nos activités industrielles demeure faible.

Le stockage de produits et de déchets dangereux est réalisé dans un lieu aménagé à cette fin. Il dispose d'un équipement de rétention. Les déchets sont évacués par un prestataire répondant aux exigences réglementaires relatives à leur transport et à leur élimination.

PRECIA conduit des actions afin de limiter sa consommation énergétique et en particulier les hydrocarbures. Le site industriel de Veyras est équipé d'un système de gestion centralisée des moyens de chauffage et climatisation. L'utilisation de ce système permet de réduire les consommations d'électricité et de fuel.

L'évolution des procédés de fabrication prend en compte les enjeux environnementaux et en particulier la consommation énergétique des équipements. Le prélèvement en ressources naturelles et en particulier de l'eau fait également l'objet de toutes les attentions. Des mesures techniques de réduction de la consommation d'eau ont été prises ces dernières années.

Les risques pour la santé et la sécurité des salariés

Notre politique en matière de santé et de sécurité au travail, nous conduit à :

- Analyser les risques :
L'analyse des risques, traduite dans un document unique par établissement, est réalisée et annuellement révisée pour chaque agence commerciale et site de production.
- Sensibiliser et former :
Des actions de sensibilisation sont menées en fonction des évolutions de réglementations, la mise en œuvre de nouveaux moyens de travail, des situations rencontrées dans les ateliers et sur la base du programme annuel de prévention des risques. Les formations obligatoires à la sécurité sont réalisées. Ainsi les conducteurs de chariots, les utilisateurs de plate-forme élévatrice mobile, les personnels intervenants sur les installations électriques bénéficient de formations adaptées. Nous conduisons également des actions de formation pour l'utilisation des extincteurs, les vérifications techniques internes de sécurité. Nous disposons de Sauveteurs Secouristes du Travail formés. Des formations complémentaires peuvent être menées en fonction des besoins.
- Privilégier le principe de protection collective :
Des dispositifs d'aspiration de polluants atmosphériques sont vérifiés périodiquement. Ils concernent notamment les activités soudure, de peinture et de coulage de béton.
- Substituer aux produits dangereux des produits présentant moins de risques :
Bien que notre entreprise utilise peu de produits dangereux, nous analysons le risque chimique. Comme suite à cette analyse, nous avons réalisé des substitutions de produits. Ainsi, les produits les plus dangereux pour la santé (produits CMR) ne peuvent être utilisés lors des activités menées par PRECIA.
- Mettre en place les Equipements de Protection Individuelle les mieux adaptés :
Des postes de travail sont soumis à l'obligation d'utilisation d'équipements de protection individuelle, tels que les vêtements de travail, chaussures de sécurité, gants, casques, protections faciales et respiratoires, protections auditives...
- Assurer l'adéquation et la maintenance des équipements de travail :
Sur nos sites de Privas et Veyras, une maintenance préventive des équipements et installations est réalisée. Les installations électriques, les équipements et accessoires de levage et de manutention sont vérifiés périodiquement.
- Communiquer les consignes et règlement :
Sur nos sites de production, le règlement intérieur, des consignes concernant les accidents du travail, l'interdiction de fumer, l'utilisation des équipements de protection individuelle... sont affichés.

12.9.2 Le risque technologique

Le risque « réglementaire » est lié à notre activité :

Les produits de PRECIA sont soumis à deux réglementations particulières : la réglementation relative à la Métrologie Légale (ML) et la réglementation relative aux produits installés en zones explosibles (ATEX).

Afin de prévenir les risques relatifs à ces réglementations, PRECIA a pris les mesures suivantes :

- Mise en œuvre du Système de Management de la Qualité, certifié par le Bureau Veritas, l'AFAQ (ou des organismes équivalents pour les filiales étrangères), ainsi que par les deux organismes notifiés par l'état, à savoir, le LNE pour la Métrologie Légale et le LCIE pour les Atmosphères Explosibles (ATEX).
- Nomination de deux Experts (un dans chaque domaine) qui ont pour mission le maintien du niveau de connaissance requis dans ces domaines pour concevoir, fabriquer, vendre et vérifier, ou réparer le cas échéant, des produits conformes à ces réglementations.
- La qualification de personnels spécialisés (ainsi que le suivi de leur qualification) dans certaines tâches relatives à ces réglementations. Ces qualifications font l'objet de procédures formalisées :
 - Les vérificateurs habilités (ML),
 - Les réparateurs habilités (ML) via Precia Molen Service ; et
 - Les opérateurs ATEX.
- La vérification ou l'étalonnage des moyens de mesure, de contrôle, et d'essais concernés par la réglementation est assurée. Ainsi, les masses de contrôle, les instruments de mesures électriques, de longueurs, etc. sont étalonnés périodiquement dans des laboratoires certifiés COFRAC.
- La sauvegarde de documents relatifs aux produits soumis à ces réglementations est assurée.

12.9.3 Le risque fournisseur

Le risque fournisseur est maîtrisé.

Nous avons un nombre suffisant de fournisseurs gérés par le service Achats. Nos dispositions permettent de remplacer rapidement un fournisseur défaillant.

Tous les fournisseurs sont évalués 2 fois par an sur leur capacité à fournir le service ou le produit demandé. Cette évaluation est formalisée dans une procédure.

Certains articles sont développés par des fournisseurs selon nos cahiers des charges. Nous avons un dossier complet sur ces articles qui nous permet de changer de fournisseur rapidement, si cela devient nécessaire.

12.9.4 Le risque matière première

Les instruments de pesage que nous fabriquons et vendons sont constitués d'éléments en acier, en matière plastique et de composants électroniques. Ces différents éléments sont sujets à des fluctuations de coûts.

Afin de maîtriser le risque matière, la surveillance des coûts et la disponibilité sont réalisées sous la responsabilité du Directeur de la Production et des Achats, qui peut être amené à décider d'actions de stockage à titre préventif.

12.9.5 Le risque client

Le risque client est lui aussi assez faible, compte tenu de la dispersion de notre clientèle : aucun de nos clients ne dépasse 4 % de notre chiffre d'affaires.

12.9.6 Le risque informatique

Le risque matériel est diminué par deux facteurs :

- Les matériels informatiques sont choisis parmi des matériels professionnels certifiés,
- Les matériels informatiques font l'objet de contrats de maintenance adaptés.

Le risque logiciel est maîtrisé par le fait que seul le service Informatique est habilité pour acheter, tester, mettre en service et faire évoluer les logiciels.

Les « sources » des logiciels ainsi que leur licence d'exploitation sont conservées par le service informatique, de façon sécurisée.

Le risque sur les données :

- L'ensemble des moyens informatiques est architecturé en réseau.
- Les données sont centralisées et sécurisées. Les sauvegardes sont réalisées conformément à notre « procédure de maîtrise des données informatiques ».
- L'organisation et les moyens techniques mis en place assurent un niveau de sécurité élevé de notre système informatique.
- L'identification de nos risques principaux est complétée d'une analyse des conséquences potentielles, et d'actions entreprises pour diminuer notre exposition.
- La gestion des risques et leur surveillance sont intégrées à notre Système de management de la Qualité.
- Des actions de sensibilisation, de formation - voire de qualification -, de veille réglementaire sont menées de façon régulière.

Nous sommes toutefois conscients que le contrôle interne ne fournit pas une garantie absolue contre tout dysfonctionnement.

Rapport de gestion du Directoire

À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 22 JUIN 2018

13. PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE RELATIVES À L'ÉLABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE :

L'Information Financière est diffusée sous le contrôle du Président du Directoire, qu'il s'agisse des communiqués de presse, du rapport de gestion, des comptes annuels et semestriels ou du rapport financier annuel.

13.1 L'organisation comptable du Groupe

La Direction Administrative et Financière assure les missions relatives à l'élaboration et au contrôle des données comptables et financières du Groupe.

- elle assure la production des comptes consolidés du groupe et des comptes sociaux de PRECIA SA dans des délais répondant aux obligations légales,
- elle pilote le processus budgétaire et prévisionnel,
- elle produit le reporting mensuel de gestion, en assurant la coordination des différentes entités, et
- elle est responsable des processus et des systèmes d'informations comptables.

Chaque filiale a son organisation comptable propre, adaptée à son organisation ; les principales filiales utilisent un système d'information intégré. Les comptes consolidés sont réalisés en interne grâce à un logiciel dédié sous la supervision de la direction financière.

13.2 Le reporting comptable

Toutes les entités du Groupe sont associées au processus budgétaire annuel. La fréquence de reporting est mensuelle et toutes les filiales font l'objet de revues opérationnelles régulières.

Les comptes sociaux des principales filiales et les informations annexes utilisées pour les consolidations semestrielles et annuelles sont certifiés par les auditeurs externes locaux. De plus, les dirigeants de chaque filiale signent chaque semestre une lettre d'affirmation, à l'attention des auditeurs lorsqu'il y en a, qui les engage à une transparence totale.

13.3 Le référentiel et les méthodes comptables du Groupe

Le Groupe établit ses comptes consolidés en conformité avec le référentiel comptable « IFRS » (International Financial Reporting Standards).

Tout changement de principes comptables est préalablement validé par les commissaires aux comptes.

13.4 La planification des procédures d'arrêtés semestriels

Pour coordonner au mieux les arrêtés comptables semestriels, le Groupe diffuse des instructions d'audit, qui incluent notamment la procédure de consolidation groupe et le planning de remontée des informations requises.

Dans le cadre de leur mission légale, les Commissaires aux comptes interviennent chaque semestre, à fin juin sous la forme d'un examen limité, et en fin d'année par un audit complet des comptes. Ils apportent ainsi une référence d'évaluation externe qui vient compléter le processus de contrôle interne ; le suivi de la mise en œuvre de leurs recommandations est assuré par la Direction Administrative et Financière.

14. PERSPECTIVES D'AVENIR

Le carnet de commandes de la société et de ses filiales est en progression en ce début d'exercice 2018. Avec une légère croissance organique et l'apport des acquisitions 2017 en année pleine (Jac'Pesage, Salbreux, ...), le Groupe poursuivra sa croissance avec un chiffre d'affaires attendu qui devrait se situer aux alentours de 130 M€

Le Groupe poursuit par ailleurs aussi la refonte de ses systèmes de gestion informatisés avec le déploiement de son ERP global à l'international.

Dans le contexte de taux d'intérêts qui restent bas et avec une amélioration de sa trésorerie brute, le Groupe reste très intéressé par des opportunités de croissance externe dans les activités de service, pour de nouveaux produits ou pour un développement sur de nouvelles zones géographiques.

Si l'environnement économique est toujours incertain, avec des risques de crises cycliques ; le Groupe Precia Molen est stable et fort, il a les ressources pour continuer son développement, créer de nouveaux emplois et générer de nouvelles opportunités pour ses employés.

15. ATTESTATION

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion joint présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Fait à Privas, le 05 avril 2018

Le Président du Directoire
René COLOMBEL

Mandats des dirigeants

ADMINISTRATION – DIRECTION

Madame Anne-Marie ESCHARAVIL

Membre et
Présidente du Conseil de Surveillance

Présidente des S.A.S. BERGEROUX et LA FINANCIERE DE BENAT S.A.S.
Présidente et membre du Directoire de la S.A. Groupe ESCHARAVIL
Administrateur de la S.A. LUC ESCHARAVIL

Madame Alice ESCHARAVIL

Membre du Conseil de Surveillance

Membre et Présidente du Conseil de Surveillance de la S.A. Groupe ESCHARAVIL
Administrateur de la S.A. LUC ESCHARAVIL

Madame Marie-Christine ESCHARAVIL

Membre du Conseil de Surveillance

Membre et Vice-Présidente du Conseil de Surveillance de la S.A. Groupe ESCHARAVIL

Monsieur Luc ESCHARAVIL

Vice-Président du Conseil de Surveillance
Représentant la S.A. Groupe ESCHARAVIL
Membre du Conseil de Surveillance

Administrateur - Président et Directeur Général de la S.A. LUC ESCHARAVIL
Président de la S.A.S. RAFFIN
Membre du Directoire et Directeur Général de la S.A. Groupe ESCHARAVIL

Monsieur Georges FARVACQUE

Représentant permanent de la société FIDUCIAIRE DE CONTROLE ET DE GESTION DE PATRIMOINE
Membre du Conseil de Surveillance

Monsieur François THINARD

Membre du Conseil de Surveillance

Monsieur René COLOMBEL

Membre et Président du Directoire

Président de la S.A.S. PRECIA MOLEN SERVICE
Président de SAS JAC'PESAGE
Member of the board of Directors de MOLEN BV, PRECIA MOLEN UK Ltd,
PRECIA MOLEN SCANDINAVIA AS, PRECIA MOLEN (IRL) Ltd et PRECIA MOLEN INDIA Ltd
Administrateur de MOLEN BELGIUM BV
Co-gérant de PRECIA MOLEN MAROC SARL
Directeur de PRECIA MOLEN AUSTRALIA Pty Ltd
Directeur de Weighpac Ltd
Directeur de PRECIA MOLEN Servicos de Pesagem Ltda
Administrateur de CAPI SA

Monsieur Jacques RAVEL

Membre du Conseil de Surveillance

Responsable du Comité d'Audit
Administrateur indépendant

SITUATION DES MANDATS DES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Aucun mandat relatif au Conseil de Surveillance ne vient à expiration au titre de l'exercice clos au 31/12/2017.

INFORMATIONS CONCERNANT LES OPÉRATIONS RÉALISÉES PAR LES DIRIGEANTS ET PAR LEURS PROCHES SUR LES TITRES DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DE L'ANNÉE ÉCOULÉE

Au cours de l'exercice écoulé, les dirigeants et leurs proches n'ont effectué aucune des opérations suivantes sur les titres de la société : acquisitions, cessions, souscriptions, échanges de titres, transactions opérées sur les titres au moyen d'instruments financiers à terme.

CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

La liste des conventions règlementées en cours est la suivante :

- Soutien financier et technique dans le cadre d'un marché matérialisé par une caution de 600 K€ en faveur de Precia Molen Maroc SARL.
- Prêt de 284 K€ en faveur de Precia Molen Maroc SARL.
- Prêt de 389 K€ en faveur de Precia Molen (IRL) Ltd.
- Convention d'animation et de gestion avec Groupe Escharavil SA ayant donné lieu à 360 K€ de prestations.

OBSERVATIONS DU CONSEIL SUR LE RAPPORT DE GESTION DU DIRECTOIRE ET SUR LES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE

Nous vous précisons que les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017 et le rapport de gestion ont été communiqués au Conseil de surveillance dans les délais prévus par les dispositions légales et réglementaires.

Par ailleurs le Conseil de surveillance reconnaît avoir eu connaissance des comptes consolidés.

Compte tenu de ce qui précède, nous n'avons aucune observation particulière à formuler, tant en ce qui concerne le rapport de gestion du Directoire, que les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

CODE DE GOUVERNANCE MIDDLENEXT

Le Conseil de Surveillance dans sa séance du 13 avril 2017 a décidé de se référer au Code de Gouvernance d'Entreprise de middlenext modifié en septembre 2016.

Ce code peut être consulté au siège social de la Société.

A ce jour, le Conseil de Surveillance n'a pas décidé d'écarter des dispositions de ce code, lequel lui est apparu plus en rapport avec la taille de l'entreprise et au fonctionnement de la gouvernance.

TABLEAU DES DÉLÉGATIONS

Délégations en matière d'augmentation de capital :

Il n'existe aucune délégation en matière d'augmentation de capital.

DÉLÉGATIONS DE COMPÉTENCES ET DE POUVOIRS

Conformément aux statuts de la société, la direction de la société est confiée au Directoire, sous le contrôle du conseil de surveillance et dans les limites posées par les statuts, notamment en matière de croissance externe ou encore d'acquisitions immobilières.

Le Directoire s'appuie par ailleurs sur une équipe de Direction, composée des cadres supérieurs de Precia SA ainsi que sur les dirigeants des différentes filiales composant le Groupe.

Il est précisé que l'Assemblée Générale du 28 juin 2017 a accordé une délégation en matière de rachat d'actions propres pour une durée de 18 mois dont les détails sont fournis avec le PV de ladite Assemblée Générale disponible au siège de la Société.

MODALITÉS PARTICULIÈRES DE PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Les modalités de participation des actionnaires aux Assemblées Générales sont détaillées dans les Statuts de la société Precia SA qui sont disponibles, sur demande, au siège social de la société.

RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES EN NATURE DES MANDATAIRES SOCIAUX AU TITRE DE LEUR MANDAT

Madame Anne-Marie Escharavil

Au titre de son mandat social exercé dans la société Groupe Escharavil SA, Mme Anne-Marie Escharavil a touché une rémunération brute de 70 020 euros bruts annuels.

Monsieur Jacques Ravel

Au titre de ses travaux effectués dans le cadre de son mandat social exercé dans la société Precia SA, M. Jaques Ravel facture une prestation de 7 000 euros annuels.

Monsieur René Colombel

Au titre de son mandat social exercé dans la société Precia SA, M. René Colombel a touché une rémunération brute de 16 800 euros bruts annuels. Il vous est par ailleurs précisé que les mandats détenus par M. René Colombel dans les filiales ne font pas l'objet de rémunération.

Ces rémunérations et avantages ont été décidés par les organes compétents lors de la nomination et le renouvellement de chaque mandataire social concerné, et ce au regard du mandat confié au sein de la société et de la cohérence avec la place de la société au sein du Groupe.

ENGAGEMENTS DE TOUTE NATURE

En dehors des engagements mentionnés dans les états financiers consolidés et individuels de la société, il n'existe aucun autre engagement.

TRAVAUX DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Le Conseil de Surveillance a été réuni trois fois aux cours de l'exercice : les 13 avril 2017, 28 juin 2017 et 28 septembre 2017. Les travaux du conseil de surveillance ont été les suivants :

Le 13 avril 2017

- Examen des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2016,
- Examen du rapport de gestion du Directoire,
- Délibérations sur la politique de la Société en matière d'égalité professionnelle et salariale,
- Examen des conventions réglementées,
- Préparation du rapport contenant les observations du Conseil,
- Croissance externe, présentation des réalisations et des projets en cours,
- Chaudronnerie, présentation des derniers développements et retour sur investissement,
- Emprunts et autres investissements, présentations et autorisations à conférer,
- Code middlenext 2016, présentation et décisions à prendre,
- Comité d'audit, agrément d'un nouveau membre du Conseil de surveillance,
- Caution bancaire en faveur de notre filiale PRECIA MOLEN ASIR PACIFIC, et
- Questions diverses.

Mandats des dirigeants

Le 28 juin 2017

- Rapport de gestion établi par le Directoire,
- Rapport de gestion du Groupe,
- Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes de l'exercice et rapport sur les comptes consolidés,
- Rapport du Conseil de surveillance sur le rapport du Directoire ainsi que sur les comptes de l'exercice,
- Rapport spécial du Président du Conseil de surveillance sur les procédures de contrôle interne prévu à l'article L. 225-68 du Code de commerce,
- Rapport spécial des Commissaires aux comptes faisant part de leurs observations sur le rapport du Président,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016, des comptes consolidés et quitus aux membres du Directoire et du Conseil de surveillance,
- Approbation des charges non déductibles,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-86 et suivants du Code de commerce et approbation desdites conventions,
- Autorisation à donner au Directoire pour acquérir et vendre les actions de la société,
- Renouvellement des mandats de membres du Conseil de surveillance,
- Nomination d'un nouveau membre du Conseil de surveillance en adjonction,
- Loi n°2016-1691 du 9 décembre 2016 : principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments composant la rémunération totale du mandat de Président de Conseil de surveillance,
- Loi n°2016-1691 du 9 décembre 2016 : principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments composant la rémunération totale du mandat de Président du Directoire,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités, et
- Questions diverses.

Le 28 septembre 2017

- Examen des comptes semestriels du 1er janvier au 30 juin 2017 et du rapport d'activité semestriel établi par le Directoire,
- Point sur les acquisitions réalisées au cours de l'exercice,
- Autorisations à conférer (dossier JAC'PESAGE,...), et
- Questions diverses.

ÉLÉMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE

A la connaissance des membres du Conseil de Surveillance, outre les dispositions statutaires de la Société et l'ensemble de la réglementation et la législation se rapportant à la Société sous sa forme actuelle, et compte tenu de la structure de l'actionariat et des droits de vote, il n'y a pas à ce jour d'éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ÉTABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.226-10-1 DU CODE DE COMMERCE SUR LE PRÉSENT RAPPORT

Un rapport vous sera présenté par les Commissaires aux comptes sur le rapport sur le gouvernement d'entreprise qui vous est exposé.

PUBLICITÉ

Le présent rapport est porté à la connaissance du public.

Résultats de PRECIA S.A.

AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

► en milliers d'euros ◀

	Exercice 2017	Exercice 2016	Exercice 2015	Exercice 2014	Exercice 2013
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social.....	2 200	2 200	2 200	2 200	2 200
Nombre d'actions ordinaires existantes.....	573 304	573 304	573 304	573 304	573 304
OPÉRATIONS ET RÉSULTATS DE L'EXERCICE					
Chiffre d'affaires HT.....	49 672	45 545	44 540	41 427	39 887
Résultat avant impôt et charges calculées (amortissements et provisions) ⁽¹⁾	6 329	6 192	6 521	5 669	2 784
Impôt sur les bénéfices.....	245	249	174	(61)	103
Participation des salariés dûe au titre de l'exercice.....	-	-	-	-	-
Résultat après impôt et charges calculées (amortissements et provisions).....	5 676	5 327	5 443	5 432	3 515
Résultat distribué.....	1 321	1 210	1 155	1 003	1 003
RÉSULTAT PAR ACTION (en euros)					
Résultat après impôt, participation mais avant charges calculées (amortissements et provisions) ⁽¹⁾	10,61 €	10,37 €	11,07 €	9,99 €	4,68 €
Résultat après impôt, participation et charges calculées (amortissements et provisions).....	9,90 €	9,29 €	9,49 €	9,48 €	6,13 €
Dividende attribué à chaque action.....	2,40 €	2,20 €	2,10 €	1,80 €	1,80 €
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice.....	271	264	254	250	249
Montant de la masse salariale.....	11 525	10 329	9 898	9 604	9 953
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux.....	4 308	4 170	4 016	3 845	3 915

(1) Hors provisions financières et exceptionnelles.

Rapport du conseil de surveillance

À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 22 JUIN 2018

Mesdames, Messieurs,

Le Directoire de notre société vous a convoqué en Assemblée Générale Ordinaire conformément à la loi et à nos statuts afin :

- d'une part de vous exposer l'activité de la société au cours de l'exercice social clos le 31 décembre 2017, les résultats de la société et de ses filiales, les perspectives d'avenir et vous fournir les autres informations prescrites par la loi ;
- d'autre part, de soumettre à votre approbation les comptes de cet exercice et décider de l'affectation des résultats.

Lecture du rapport du Directoire vous a été faite par Monsieur René COLOMBEL, son Président.

Vous allez par ailleurs entendre la lecture des rapports des Commissaires aux Comptes sur l'exercice de leur mission de vérification et de contrôle des comptes ainsi que sur les conventions visées par l'article L.225-86 du Code de Commerce.

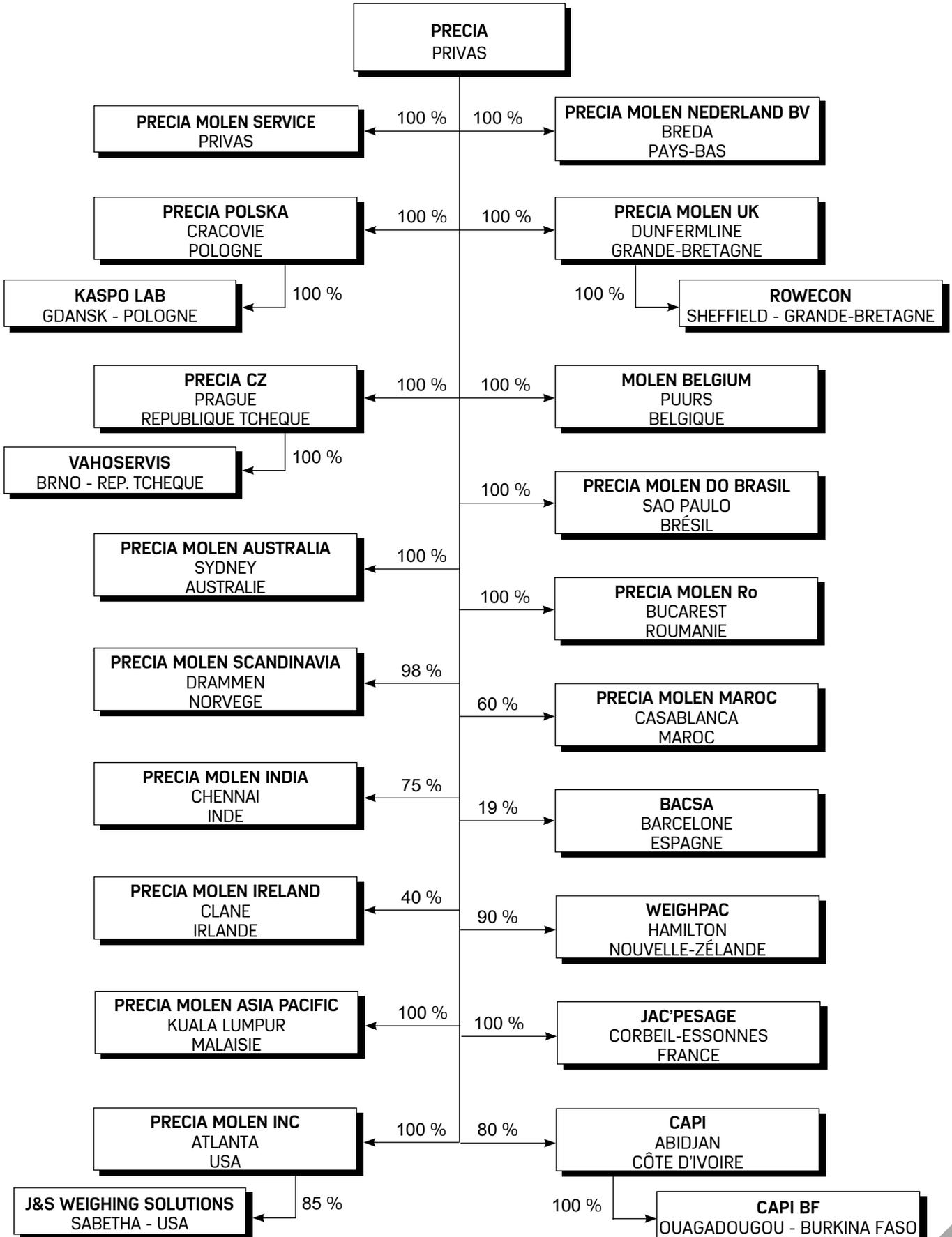
Conformément à l'article L.225-68 du Code de Commerce, nous vous informons que nous n'avons aucune observation à formuler tant sur le rapport de gestion du Directoire que sur les comptes de l'exercice écoulé.

Anne-Marie ESCHARAVIL
Présidente du Conseil de Surveillance

Organigramme fonctionnel

DU GROUPE PRECIA MOLEN

► au 31/12/2017 ◀



Groupe Precia Molen

COMPTES CONSOLIDÉS

- 28 Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés
- 31 Compte de résultat consolidé
- 31 Tableau du résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres
- 32 Bilan consolidé au 31 décembre 2017
- 33 Tableau de variation des capitaux propres consolidés
- 33 Tableau des flux de trésorerie consolidés
- 34 Annexe aux comptes consolidés
 - ▶ 34 **NOTE 1** Principes de consolidation et méthodes comptables
 - ▶ 39 **NOTE 2** Explication des postes du bilan
 - ▶ 43 **NOTE 3** Explications des postes du compte de résultat
 - ▶ 45 **NOTE 4** Informations concernant le tableau des flux de trésorerie consolidé

Rapport des commissaires aux comptes

SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

► exercice clos le 31 décembre 2017 ◀

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Precia SA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

1. FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

2. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS - POINTS CLÉS DE L'AUDIT

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Évaluation des Goodwills des UGT Royaume-Uni, Pologne et Océanie

Dans les états financiers, les notes explicatives sur les goodwills sont les suivantes : 1.3.1 « Regroupements d'entreprises et goodwills », 1.5.2 « Goodwills et immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie » et 2.1.1 « Goodwills ».

3. RISQUE IDENTIFIÉ

Dans le cadre de son développement, le groupe a été amené à faire des opérations de croissance externe ciblées et à reconnaître plusieurs goodwills en particulier au Royaume-Uni, en Pologne et en Océanie. Ces goodwills correspondent à la différence entre le prix payé et la juste valeur des actifs et des passifs acquis. Ils sont affectés à des unités génératrices de trésorerie (UGT).

La direction s'assure à la clôture de chaque exercice, que la valeur comptable des goodwills, figurant au bilan consolidé pour un montant de 18 085 millions d'euros (dont 1 573 K€ pour l'UGT Océanie, 1 371 K€ pour l'UGT Royaume-Uni et 940 K€ pour l'UGT Pologne), n'est pas supérieure à leur valeur recouvrable et ne présente pas de risque de perte de valeur. Une perte de valeur jugée définitive conduirait à comptabiliser une dépréciation des goodwills concernés.

La valeur recouvrable des goodwills correspond à la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus des actifs composant l'UGT. Elle repose très largement sur le jugement de la direction, s'agissant notamment du taux de croissance retenu pour les projections de flux de trésorerie, et du taux d'actualisation qui leur est appliqué. Par ailleurs, chaque variation des hypothèses peut avoir un impact significatif sur la valeur recouvrable de ces goodwills et par conséquent pourrait conduire à la nécessité de constater une dépréciation de ces actifs.

Des performances plus faibles que celles attendues par le Groupe ont été constatées sur les UGT suivantes :

- Pologne en raison d'une détérioration générale du marché ;
- Royaume-Uni en raison de l'environnement macroéconomique ;
- Océanie en raison d'une réorganisation interne.

La direction estime qu'il existe une marge de progression significative pour ces UGT.

Compte tenu de ces différents éléments, nous avons considéré l'évaluation des goodwills du Royaume-Uni, de la Pologne et de l'Océanie comme un point clé de l'audit.

Notre réponse :

Nous avons effectué un examen critique des modalités de mise en œuvre des tests de dépréciation de la direction relatifs aux UGT Royaume-Uni, Pologne et Océanie et notamment :

- Nous avons impliqué des experts en valorisation pour procéder à l'appréciation des hypothèses utilisées dans les tests de valorisation, en particulier les taux d'actualisation et les taux de croissance à l'infini.
- Nous avons vérifié la pertinence des différents agrégats retenus dans le test de dépréciation (nature et calcul arithmétique).
- Nous avons apprécié le caractère raisonnable des projections de flux de trésorerie en examinant, d'une part, la justification des écarts entre les prévisions et les réalisations, d'autre part, les hypothèses de croissance et de gain de profitabilité retenues.
- Nous avons apprécié la pertinence des variations d'hypothèses retenues dans le test de sensibilité pour la bonne compréhension des enjeux liés à ces tests de dépréciation.

4. VÉRIFICATION DES INFORMATIONS RELATIVES AU GROUPE DONNÉES DANS LE RAPPORT DE GESTION

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au Groupe, données dans le rapport de gestion du Directoire.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

5. INFORMATIONS RÉSULTANT D'AUTRES OBLIGATIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES**Désignation des commissaires aux comptes**

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société PRECIA SA par l'Assemblée Générale du 26 juin 2014 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit pour le cabinet RM Consultants.

Au 31 décembre 2017, les cabinets PricewaterhouseCoopers Audit et RM Consultants étaient dans la 4^{ème} année de leur mission sans interruption.

6. RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Directoire.

7. RESPONSABILITÉS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES CONSOLIDÉS**Objectif et démarche d'audit**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

Rapport des commissaires aux comptes

SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

► exercice clos le 31 décembre 2017 ◄

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Objectif et démarche d'audit

Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Les commissaires aux comptes

Lyon, le 30 avril 2018

PricewaterhouseCoopers Audit
Natacha PÉLISSON
Associée

Valence, le 30 avril 2018

RM Consultants Associés
Nicanor RICOTE
Associé

Compte de résultat

CONSOLIDÉ

▶ en milliers d'euros ◀

	Notes	2017	2016
CHIFFRE D'AFFAIRES	3.1	124 088	109 687
Achats consommés		(29 339)	(25 951)
Charges de personnel	3.2	(53 918)	(47 801)
Charges externes		(26 573)	(23 728)
Impôts et taxes		(1 789)	(1 444)
Amortissements		(3 221)	(2 837)
Variation des stocks en cours et produits finis		610	354
Autres produits d'exploitation		859	1 079
Autres charges d'exploitation		(71)	(243)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT		10 646	9 115
Produits de trésorerie et équivalents		378	530
Coût de l'endettement financier brut*		(231)	(251)
COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET	3.3	147	279
Gains et pertes sur taux de change*		(397)	(8)
Charge d'impôt sur le résultat	3.4	(3 658)	(3 388)
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ		6 738	5 998
Intérêts ne conférant pas le contrôle		562	281
Part du Groupe		6 176	5 717
RÉSULTAT DE BASE PAR ACTION ET DILUÉ (EN EURO)	2.10	11,2	10,4

* En 2016, les gains et pertes sur taux de change étaient comptabilisés dans les produits de trésorerie pour 611 K€ et dans le coût de l'endettement financier brut pour 620 K€. Dans un souci de lisibilité des comptes, les gains et pertes sur taux de change ont été reclassés en gains et pertes sur taux de change.

Tableau du résultat net et gains et pertes

COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

▶ en milliers d'euros ◀

	31/12/2017	31/12/2016
Résultat net de l'ensemble consolidé	6 738	5 998
Écarts de conversion	(228)	(134)
Écarts actuariels	-	(207)
Actifs disponibles à la vente	-	-
Instruments dérivés de couverture	-	-
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres, part du Groupe, hors entités mises en équivalence	(228)	(341)
QP gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres hors entités mises en équivalence	-	-
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres part du Groupe	(228)	(341)
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres part des intérêts ne conférant pas le contrôle	(102)	47
Résultats nets et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	(331)	(294)
Total des produits et charges de la période	6 408	5 704

Bilan consolidé

AU 31 DÉCEMBRE 2017

► en milliers d'euros ◀

ACTIF	Notes	31/12/2017	31/12/2016
Goodwill	2.1.1	18 085	13 792
Autres immobilisations incorporelles	2.2 et 2.3	666	892
Immobilisations corporelles	2.2 et 2.3	17 976	15 980
Actifs financiers		700	486
Participations mises en équivalence		-	-
Impôts différés actifs	2.9	1 222	867
ACTIFS NON COURANTS		38 649	32 017
Stocks et en-cours	2.5	16 796	15 835
Créances clients et autres créances	2.6	32 896	29 440
Créance d'impôt exigible		1 195	971
Autres débiteurs	2.7	2 513	2 283
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2.8	27 869	24 950
ACTIFS COURANTS		81 269	73 479
TOTAL		119 918	105 495

PASSIF	Notes	31/12/2017	31/12/2016
Capital	2.10	2 200	2 200
Primes d'émission, de fusion, d'apport		4 487	4 487
Réserves consolidées		49 292	44 949
Actions propres	2.10	(1 296)	(1 296)
Résultat consolidé part du Groupe		6 176	5 717
SOUS TOTAL CAPITAUX PROPRES ATTRIBUABLES AU GROUPE	2.11	60 859	56 057
Intérêts ne conférant pas le contrôle dans les réserves		2 327	1 868
Intérêts ne conférant pas le contrôle dans les résultats		562	281
TOTAL CAPITAUX PROPRES		63 749	58 206
Provisions long terme	2.13	2 478	2 145
Impôt différé passif	2.9	-	-
Dettes financières long terme	2.12	11 883	8 280
Autres passifs non courants		-	1
PASSIFS NON COURANTS		14 361	10 426
Dettes financières court terme	2.12	6 175	4 159
Dettes de location financement court terme		62	69
Dettes fournisseurs et autres dettes		10 899	10 753
Passif d'impôt exigible		363	0
Autres passifs courants	2.14	24 309	21 882
PASSIFS COURANTS		41 807	36 863
TOTAL		119 918	105 495

Tableau de variation DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

▶ en milliers d'euros ◀

	Capital social	Primes d'émission	Actions propres	Réserves consolidées	Résultat de la période	Intérêts ne conférant pas le contrôle	TOTAL
CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2015	2 200	4 487	(1 296)	41 303	5 285	1 520	53 500
Dividendes versés					(1 300)	(82)	(1 382)
Affectation du résultat antérieur				3 986	(3 986)		
Actions propres							
Ecart actuariel				(207)			(207)
Ecart de conversion				(134)		47	(87)
Variation de périmètre						249	249
Autres variations						134	134
Résultat de la période					5 717	281	5 998
CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2016	2 200	4 487	(1 296)	44 949	5 717	2 149	58 206
Dividendes versés					(1 134)	(53)	(1 187)
Affectation du résultat antérieur				4 583	(4 583)		
Actions propres							
Ecart actuariel				(228)		(102)	(331)
Ecart de conversion				(54)		376	322
Variation de périmètre				42		(42)	
Autres variations							
Résultat de la période					6 176	562	6 738
CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2017	2 200	4 487	(1 296)	49 292	6 176	2 890	63 749

Tableau des flux DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

	2017	2016
Opérations d'exploitation		
Résultat avant impôts, dividendes, intérêts, amortissements, dépréciation et cessions d'actifs(*)	13 778	11 423
Variation du Besoin en Fonds de Roulement	(1 152)	(1 151)
Intérêts payés	(54)	(96)
Impôt sur le résultat payé	(3 973)	(3 788)
FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ PAR L'ACTIVITÉ	8 599	6 388
Opérations d'investissement		
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	(116)	(423)
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(4 807)	(5 936)
Acquisitions d'immobilisations financières	(212)	(276)
Produits de cession d'immobilisations incorporelles	-	90
Produits de cession d'immobilisations corporelles	294	129
Produits de cessions d'immobilisations financières	31	67
Produits de cessions de titres de participation	-	19
Acquisitions de minoritaires et de filiales, nette de trésorerie acquise	(4 911)	(4 344)
FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	(9 721)	(10 674)
Opérations de financement		
Augmentation de capital dans les filiales	-	134
Rachats et reventes d'actions propres	-	-
Encaissements provenant de nouveaux emprunts	9 822	6 027
Remboursements d'emprunts	(4 141)	(4 460)
Dividendes versés	(1 329)	(1 274)
FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	4 352	426
Impact des variations de taux de change	(118)	(19)
AUGMENTATION (DIMINUTION) TOTALE DE LA TRÉSORERIE	3 112	(3 878)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice	24 512	28 390
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice	27 624	24 512
AUGMENTATION (DIMINUTION) TOTALE DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	3 112	(3 878)

(*)Des détails vous sont présentés en note §4 page 45

Annexe aux comptes consolidés

AU 31 DÉCEMBRE 2017

Les états financiers ont été arrêtés par le Directoire et présentés au Conseil de Surveillance du 5 Avril 2018.

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE LA PÉRIODE

En janvier 2017, Precia SA a procédé à l'acquisition de CAPI SA et CAPI-BF SARL sociétés spécialisées dans la vente et le service d'instruments de pesage basées à Abidjan (CI) et Ouagadougou (BF), dont le chiffre d'affaires total atteint 4,0 M€.

En avril 2017, le Groupe Precia Molen, via sa filiale Precia Molen Service S.A.S, a procédé à l'acquisition de 3P Entreprise société spécialisée dans la vente et le service d'instruments de pesage basée à l'EST de Lyon dont le chiffre d'affaires total atteint 0,4 M€. La société a depuis été absorbée par Precia Molen Service.

Le 1er août 2017, le Groupe Precia Molen, via sa filiale Precia Molen Service S.A.S, a procédé à l'acquisition de la branche pesage de la société Salbreux Pesage. Salbreux est une société spécialisée dans la vente et le service de matériel de pesage sur l'arc Atlantique avec deux établissements à La Rochelle et La Roche-sur-Yon dont la branche pesage réalise un CA d'environ 2 M€ par an.

En novembre 2017, Precia SA a finalisé l'acquisition de JAC'PESAGE, société spécialisée dans la vente et le service de matériel de pesage et de caisses enregistreuses sur Rungis (MIN) et Corbeil-Essonnes, dont le chiffre d'affaires total atteint 2 M€ par an.

En novembre 2017, le Groupe Precia Molen, via sa filiale Precia Molen CZ s.r.o, a réalisé l'acquisition de Vahoservis s.r.o., sise à Brno en République Tchèque, société spécialisée dans la vente et l'entretien de balances et solutions de pesage ainsi que dans la calibration d'instruments et de masses en métrologie légale et volontaire, son chiffre d'affaires total est d'environ 270 K€ par an.

ÉVÈNEMENTS POST-CLÔTURE :

En janvier 2018, le Groupe Precia Molen, via sa filiale Precia Molen Service S.A.S, a procédé à l'acquisition de la branche Humidimètres de la société Télélabo SARL.

1. PRINCIPES DE CONSOLIDATION ET MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers consolidés ont été préparés conformément aux International Financial Reporting Standards (IFRS) telles qu'adoptées dans l'Union Européenne. Les états financiers sont présentés conformément à IAS 1.

1.1 Périmètre de consolidation

1.1.1 Périmètre de consolidation

Identification	SIREN	% détenu
PRECIA S.A. 07000 Privas	386 620 165	Société mère
PRECIA MOLEN SERVICE S.A.S 07000 Privas	349 743 179	99,99
MOLEN BV Breda	PAYS-BAS	100,00
PRECIA MOLEN NEDERLAND BV Breda	PAYS-BAS	100,00
MOLEN BELGIUM NV Puurs	BELGIQUE	100,00
PRECIA MOLEN UK Ltd Dunfermline	ROYAUME UNI	100,00
Rowecon Sheffield	ROYAUME UNI	100,00
PRECIA POLSKA Sp.z.o.o. Cracovie	POLOGNE	100,00
Kaspo Lab Gdansk	POLOGNE	100,00
PRECIA MOLEN CZ S.r.o. Pragues	REP. TCHEQUE	100,00
Vahoservis s.r.o Brno	REP. TCHEQUE	100,00
PRECIA MOLEN MAROC S.A.R.L. Casablanca	MAROC	60,00
PRECIA MOLEN SCANDINAVIA A.S. Drammen	NORVEGE	98,00
PRECIA MOLEN INDIA Ltd Chennai	INDE	75,00
PRECIA MOLEN Asia Pacific Kuala Lumpur	MALAISIE	100,00
PRECIA MOLEN Ro Bucarest	ROUMANIE	100,00
PRECIA MOLEN Australia Pty Ltd. Sydney	AUSTRALIE	100,00
Weighpac Hamilton	NOUVELLE-ZÉLANDE	90,00
PRECIA MOLEN Serviços De Pesagem Ltda. Sao Paulo	BRÉSIL	100,00
PRECIA MOLEN Inc Atlanta	ÉTATS-UNIS	100,00
J&S Weighing Solutions Sabetha	ÉTATS-UNIS	85,00
CAPI SA Abidjan	CÔTE D'IVOIRE	80,00
CAPI-BF SA Ouagadougou	BURKINA FASO	80,00
JAC'PESAGE SAS Corbeil-Essonnes	FRANCE	100,00
PRECIA MOLEN (IRL) Ltd Clane	IRLANDE	40,00

Toutes ces sociétés sont consolidées en intégration globale et ont arrêté leurs comptes au 31 décembre 2017.

1.1.2 Évolution du périmètre

Les sociétés suivantes sont à présent incluses dans le périmètre de consolidation pour la première année :

- CAPI SA, Abidjan,
- CAPI-BF, Ouagadougou,
- JAC'PESAGE, Corbeil-Essones
- Vahoservis s.r.o, Brno

La société Weighpac, basée en Nouvelle-Zélande, est désormais détenue à 90 %, contre 80 % au 31/12/2016.

1.2 Comparabilité des comptes

Les principes comptables appliqués pour l'arrêté des comptes au 31 décembre 2017 sont les mêmes que ceux du 31 décembre 2016.

1.2.1 Nouvelles normes, amendements et interprétations adoptés par l'Union Européenne entrant en application au 1er janvier 2017

Les normes suivantes ont été adoptées par l'Union Européenne et sont entrées en application au 1er janvier 2017 mais n'ont pas d'incidence significative sur les comptes du Groupe :

Amendement IAS 12 : Traitement des impôts différés actifs sur pertes latentes.

Amendement IAS 7 : Initiative concernant les informations supplémentaires à fournir sur la variation des dettes financières au bilan (notamment mouvements non cash).

1.2.2 Normes et interprétations adoptées par l'Union Européenne applicables de manière anticipée dès le 1er janvier 2017

Le Groupe Precia Molen n'a appliqué aucune des normes suivantes de manière anticipée au 1er janvier 2017 :

Amendement IFRS 4, application d'IFRS 9 Instruments financiers et d'IFRS 4 Contrats d'assurance : En l'état actuel des choses, cette nouvelle norme ne devrait pas avoir d'influence sur les comptes du Groupe.

IFRS 9 - Instruments financiers : En l'état actuel des choses, cette nouvelle norme devrait avoir une influence très limitée sur les comptes du Groupe.

IFRS 15 – Revenus : Compte tenu de la nature des contrats de ventes qui ont cours dans les différentes entités du Groupe, cette nouvelle norme ne devrait pas avoir d'influence sur la structure du revenu présenté.

IFRS 16 – Contrat de location : Cette nouvelle norme aura, lors de sa mise en application, une influence à la fois sur le montant des capitaux immobilisés et sur l'endettement du Groupe ; l'importance de cette influence sera étudiée par le Groupe au cours de l'année 2018. Après une étude préliminaire, les actifs qui seront potentiellement impactés sont essentiellement des locations immobilières et des locations de matériels roulants.

1.2.3 Le Groupe n'a pas anticipé et ne prévoit pas à ce stade d'anticipation pour les autres nouveaux textes applicables par anticipation selon les décisions de l'IASB mais n'ayant pas encore fait l'objet d'une adoption par l'Union Européenne en date d'arrêté semestriel

1.2.4 Enfin, les normes suivantes, déjà publiées par l'IASB, devraient être adoptées prochainement par l'Union Européenne. Elles n'auront pas d'impact sur les comptes du Groupe.

Amendement IFRS 2, Paiements fondés sur des actions : Le Groupe n'a pas de paiement fondé sur des actions.

IFRS 14, Comptes de report réglementaires : Cette norme concerne les sociétés qui adoptent les normes IFRS pour la première fois, ce qui n'est pas le cas du Groupe.

IFRS 17, Contrats d'assurance : Cette norme concerne les assureurs, ce qui n'est pas le cas du Groupe.

1.3 Principe comptables de consolidation

1.3.1 Regroupements d'entreprises et goodwill

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition, par application de la norme IFRS 3 (Regroupements d'entreprises). Les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entité acquise sont comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition, après une période d'évaluation d'une durée maximale de 12 mois à compter de la date d'acquisition.

Pour les regroupements d'entreprises effectués à compter du 1er janvier 2010, la norme IFRS 3 révisée est applicable. Selon cette norme, l'écart d'acquisition est désormais calculé par différence entre la juste valeur de la contrepartie remise et la somme des actifs et des passifs existants et éventuels de la société acquise évalués individuellement à leur juste valeur. Les coûts directement attribuables à la prise de contrôle sont comptabilisés en charge. A la date de prise de contrôle et pour chaque regroupement, le Groupe a la possibilité d'opter soit pour un goodwill partiel (se limitant à la quote-part acquise par le Groupe) soit pour un goodwill complet. Dans le cas d'une option pour la méthode du goodwill complet, les intérêts ne conférant pas le contrôle sont évalués à la juste valeur et le Groupe comptabilise un goodwill sur l'intégralité des actifs et passifs identifiables. Les regroupements d'entreprises antérieurs au 1er janvier 2010 avaient été traités selon la méthode du goodwill partiel, seule méthode applicable.

Pour les regroupements d'entreprises effectués avant le 1er janvier 2010, à la date d'acquisition, le goodwill représente l'excédent du coût de l'acquisition sur la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur des actifs, des passifs et des passifs éventuels identifiables. Pour les acquisitions antérieures au 1er janvier 2004, le goodwill a été maintenu à son coût présumé qui représente le montant comptabilisé selon le référentiel comptable précédent. Le classement et le traitement comptable des regroupements d'entreprise qui ont eu lieu avant le 1er janvier 2004 n'ont pas été modifiés pour la préparation du bilan d'ouverture du Groupe en IFRS au 1er janvier 2004.

Dans tous les cas, le goodwill négatif résultant de l'acquisition est comptabilisé immédiatement en résultat.

Annexe aux comptes consolidés

AU 31 DÉCEMBRE 2017

A compter de la date d'acquisition, le goodwill est affecté à chacune des unités génératrices de trésorerie (UGT) susceptibles de bénéficier du regroupement d'entreprises. Ultérieurement, le goodwill est évalué à son coût diminué du cumul des dépréciations représentatives des pertes de valeur. Le goodwill n'est pas amorti mais est soumis à des tests de pertes de valeur à chaque clôture annuelle ou plus fréquemment quand il existe des indicateurs de perte de valeur. Les dépréciations des goodwills sont irréversibles. En cas de perte de valeur, la dépréciation est inscrite en « Autres charges de gestion courante » ou en « Charges de restructuration » lorsque la perte de valeur est consécutive d'une restructuration.

Le montant cumulé des dépréciations de goodwills constatées au 31 décembre 2017 est de 578 K€ (2016 – 600 K€).

1.3.2 Conversion des comptes des filiales étrangères

La méthode utilisée est celle du cours de clôture.

Les éléments d'actif et de passif, monétaires et non monétaires, ont été convertis aux cours en vigueur à la date du 31 décembre 2017.

La conversion des produits et charges a été réalisée, sauf fluctuation significative, par application des cours de changes moyens constatés pendant la période.

L'écart constaté est inscrit dans un compte de réserves ; l'effet a été une variation négative des capitaux propres de 331 K€ sur la période.

1.3.3 Traitement de la conversion des transactions en devises

La comptabilisation et l'évaluation des opérations en devises sont définies par la norme IAS 21 « Effets des variations des cours des monnaies étrangères ». Les transactions en monnaies autres que l'euro sont enregistrées au taux de change en vigueur à la date de transaction. Les actifs et passifs monétaires libellés dans ces autres monnaies sont convertis aux taux en vigueur à la date de clôture. Les profits et les pertes provenant de la conversion sont enregistrés dans le compte de résultat de l'exercice.

Toutefois, pour les actifs et les passifs financiers qui ne constituent pas des éléments monétaires, toute variation de juste valeur, y compris les variations de change, est comptabilisée selon les principes applicables aux catégories d'actifs financiers auxquels ils se rattachent.

Pour comptabiliser les pertes et les gains de change, les actifs financiers monétaires sont comptabilisés au coût amorti en devises d'origine. Les différences de change provenant de la variation du coût amorti sont reconnues en compte de résultat, les autres variations sont reconnues directement en capitaux propres.

1.3.4 Opérations internes

Les retraitements sont effectués sur toutes les transactions intra-groupes. Les mouvements internes sont annulés ainsi que les dettes et créances réciproques.

La marge incluse dans les stocks relatifs à des achats à l'intérieur du Groupe et les profits dégagés sur les cessions d'immobilisations intra-groupe sont éliminés.

1.3.5 Transactions avec des parties liées

Les transactions avec des parties liées sont identifiées par questionnement direct puis validées par confirmation directe. Ces transactions sont réalisées à la valeur de marché.

1.3.6 Contrats de location financement

Les immobilisations faisant l'objet d'un contrat de location-financement ayant pour effet de transférer au Groupe les avantages et les risques inhérents à la propriété sont comptabilisées à l'actif en immobilisations corporelles (terrains, bâtiments et équipements). À la signature du contrat de location-financement, le bien est comptabilisé à l'actif pour un montant égal à la juste valeur du bien loué ou bien, si elle est plus faible, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location.

Ces immobilisations sont amorties linéairement sur la durée d'utilité estimée déterminée selon les mêmes critères que ceux utilisés pour les immobilisations dont le Groupe est propriétaire ou bien, en fonction de la durée du contrat si celle-ci est plus courte. La dette correspondante, nette des intérêts financiers, est inscrite au passif.

Les charges des contrats de location opérationnelle sont comptabilisées en charges d'exploitation de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

1.3.7 Impôt sur le résultat

La charge d'impôt sur le résultat correspond à l'impôt courant de chaque entité fiscale consolidée, corrigé des impositions différées. La méthode utilisée est celle du report variable sur toutes les différences existant entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et passifs figurant au bilan.

Les impôts différés actif ne sont reconnus que dans la mesure où il est probable que les résultats fiscaux futurs permettront leur imputation.

Le calcul des impositions différées en France est effectué sur la base du taux d'impôt réel constaté.

1.4 Recours à des estimations

Pour préparer les informations financières conformément aux principes comptables généralement admis, la Direction du Groupe doit procéder à des estimations et faire des hypothèses qui affectent les montants présentés au titre des éléments d'actif et de passif ainsi que les informations fournies sur les actifs et passifs éventuels à la date d'établissement de ces informations financières et les montants présentés au titre des produits et charges de l'exercice.

La Direction revoit ses estimations et appréciations de manière constante sur la base de son expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables, qui constituent le fondement de ses appréciations de la valeur comptable des éléments d'actif et de passif.

Les principales estimations faites par le Groupe pour l'établissement des états financiers portent notamment sur les hypothèses retenues pour le calcul des provisions et notamment des engagements de retraite ainsi que de la valorisation des actifs non courants. Lorsque les estimations et les hypothèses portent sur des montants significatifs ou lorsque la probabilité de révision des montants est élevée, une information est donnée en annexe. Les principales méthodes utilisées sont décrites ci-après.

1.5 Principes et méthodes d'évaluation appliquées

1.5.1 Immobilisations

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût, diminué des amortissements cumulés et des éventuelles pertes de valeurs constatées.

Les amortissements sont pratiqués sur le mode linéaire, selon les durées d'utilité effectives. Les principales durées d'utilité retenues sont les suivantes :

Type	Durée d'utilité
Logiciels.....	3 à 5 ans
Constructions industrielles.....	30 ans
Agencements et installations.....	15 ans
Installations techniques.....	10 à 15 ans
Matériel et outillage.....	6 ans
Matériel de transport.....	5 ans
Matériel informatique.....	3 ans
Mobilier, matériel de bureau.....	10 à 15 ans

Lorsque des événements ou modifications d'environnement de marché ou des indicateurs internes indiquent un risque de perte de valeur des immobilisations incorporelles et corporelles, celles-ci font l'objet d'une revue détaillée afin de déterminer si leur valeur nette comptable est inférieure à la valeur recouvrable, celle-ci étant définie comme la plus élevée de la juste valeur (diminuée des coûts de cession) et de la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée par actualisation des flux de trésorerie futurs attendus de l'utilisation du bien et de sa cession. Au cours de l'exercice, aucun indice de perte de valeur n'a été identifié.

1.5.2 Goodwill et les immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie

Les goodwills et les immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie sont soumis à un test de dépréciation systématique à chaque clôture annuelle et chaque fois qu'il existe un indice quelconque montrant qu'ils ont pu perdre de leur valeur. Les autres actifs immobilisés font également l'objet d'un test de dépréciation chaque fois que les événements ou changements de circonstances indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable.

Le test de dépréciation consiste à comparer la valeur nette comptable de l'actif à sa valeur recouvrable qui est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de cession et sa valeur d'utilité.

La valeur recouvrable est déterminée pour chaque actif à moins que l'actif ne génère pas d'entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs. Dans ce cas, qui concerne notamment les goodwills, la valeur recouvrable est déterminée au niveau des unités génératrices de trésorerie (UGT).

Le Groupe a regroupé ses immobilisations en UGT correspondant à un site de production ou à une filiale de commercialisation (éventuellement regroupées en cas de mutualisation de moyens). Les entités du Groupe ayant à la fois une activité industrielle et commerciale étroitement liée constituent également des UGT indépendantes.

La méthodologie appliquée consiste essentiellement à recueillir des hypothèses clés réalistes sur les conditions d'exploitations futures des UGT et de déterminer la trésorerie future sur les bases suivantes :

- Détermination d'un plan d'affaires à 5 ans,
- Détermination du free cash-flow normatif, somme du résultat net hors amortissements, de la variation du besoin en fonds de roulement et des investissements de renouvellement,
- Calcul d'une valeur terminale, sur la base d'un taux de croissance à l'infini de 1 % et d'un free cash-flow reprenant les conditions d'exploitation propres à chaque UGT.

La valeur d'utilité est obtenue en additionnant la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus de l'utilisation de l'actif ou de l'UGT. Les flux de trésorerie prévisionnels utilisés sont cohérents avec le budget et les plans d'affaires les plus récents approuvés par la Direction du Groupe. Le taux d'actualisation avant impôt retenu reflète les appréciations actuelles du marché, de la valeur temps de l'argent et les risques spécifiques à l'actif (ou à l'UGT).

Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable de l'UGT, cette perte de valeur est enregistrée en résultat et est imputée en priorité aux goodwills.

Une perte de valeur comptabilisée au titre d'un goodwill ne peut pas être reprise. Une perte de valeur comptabilisée pour un autre actif est reprise s'il existe une indication que la perte de valeur n'existe plus ou a diminué et s'il y a eu un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable. La valeur comptable d'un actif, augmentée en raison de la reprise d'une perte de valeur ne doit pas être supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée, nette des amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

Au 31 décembre 2017, les tests réalisés sur les différentes entités concernées par le goodwill pour valider la valeur des écarts d'acquisition ont démontré l'absence de nécessité de procéder à une dépréciation. Ces tests ont été conduits avec un coût moyen du capital (WACC) de 9 % en moyenne, correspondant à celui de Precia SA, calculé comme étant la moyenne pondérée du coût des

Annexe aux comptes consolidés

AU 31 DÉCEMBRE 2017

capitaux propres, établi à 11,6 %, et du coût de la dette, établi à 1,6 %. Chacun des tests, réalisé avec un WACC supérieur de 0,5 point et une croissance à long terme légèrement inférieure (-0,5 point) montre également une valeur recouvrable en baisse moyenne de respectivement 6 % et 5 %, et l'absence de nécessité de procéder à une dépréciation.

Concernant les goodwill des UGT situées en Océanie, au Royaume-Uni et en Pologne, qui atteignent respectivement 1 573, 1 371 et 940 K€, les tests de dépréciation, construits avec des hypothèses de WACC de 8,5, 9,0 et 8,5 %, et de croissance à long terme de 2,6, 2,0 et 3,0 %, concluent à une valeur recouvrable de respectivement 4 176, 7 085 et 2 786 K€, à chaque fois supérieure aux actifs économiques respectifs de 1 960, 3 069 et 2 244 K€, et donc à l'absence de nécessité de procéder à une dépréciation. En cas d'une hausse du WACC de 0,5 %, ou d'une baisse du taux de croissance à long terme de 0,5 %, les valeurs recouvrables diminueraient de respectivement 7,6, 7,6 et 8,2 % dans un cas, 5,8, 5,6 et 5,9 % dans l'autre, et resteraient systématiquement supérieures aux actifs économiques et ne conduiraient donc à aucune dépréciation.

La valeur terminale de ces trois goodwill a été déterminée en fonction d'un taux de croissance à long terme de 2 %, d'une génération de trésorerie en lien avec la profitabilité des entités industrielles et commerciales du groupe et d'un taux de profitabilité en augmentation de 0 à 1,2 point selon les UGT entre l'année 4 et la valeur terminale.

1.5.3 Frais de développement

Les goodwill et les immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie sont soumis à un test de dépréciation systématique à chaque clôture annuelle et chaque fois qu'il existe un indice quelconque montrant qu'ils ont pu perdre de leur valeur. Les autres actifs immobilisés font également l'objet d'un test de dépréciation chaque fois que les événements ou changements de circonstances indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable.

Selon l'IAS 38, les coûts de développement doivent être comptabilisés en tant qu'immobilisation, si on peut démontrer notamment la faisabilité technique et commerciale du produit.

Cependant, compte tenu des délais d'homologation en métrologie légale, la phase de commercialisation des nouveaux produits peut-être largement différée. Ceci accroît la difficulté de prévoir les avantages économiques futurs, de même que l'effet de cannibalisation entre les ventes des nouveaux produits et des produits existants.

En cas d'incertitudes liées à ces délais d'homologation, le Groupe comptabilise en charges les frais de développement encourus, qui s'élevaient à 1 414 K€ au titre de 2017.

1.5.4 Instruments financiers

Actifs disponibles à la vente : Titres de participation

Les titres de participation dans les sociétés qui ne sont pas retenues dans le périmètre de consolidation sont comptabilisés à leur juste valeur en titres disponibles à la vente. Lorsqu'il s'agit de titres non cotés et que leur juste valeur n'est pas déterminable de façon fiable, ils sont évalués à leur coût diminué le cas échéant des pertes de valeur. Lorsqu'il y a une indication objective de dépréciation, la perte qui en résulte doit être comptabilisée en résultat si cette perte revêt un caractère définitif pour les instruments de capitaux propres.

Instruments de couverture

Conformément à sa politique, le Groupe ne détient pas ou n'utilise pas d'instrument financier destiné à la spéculation. Néanmoins, compte tenu du manque de documentation et de l'absence de suivi de revalorisation de la juste valeur à chaque date d'utilisation des instruments de couverture, ces instruments de couverture ne sont pas éligibles à la comptabilité de couverture et leurs variations de juste valeur sont enregistrées directement au compte de résultat.

1.5.5 Stocks

Les stocks de matières premières et approvisionnements sont valorisés au coût moyen pondéré.

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires. Les produits en cours et les produits finis sont valorisés au coût de production, incluant :

- les consommations de matières premières et fournitures,
- les charges directes de main d'œuvre,
- les amortissements des biens concourant à la production, et
- les charges indirectes de production.

Les charges financières sont toujours exclues de la valorisation des stocks.

Les stocks sont évalués au plus bas de leur coût et de leur valeur nette de réalisation. Celle-ci correspond au prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts prévisibles en vue de l'achèvement ou de la réalisation de la vente, en tenant compte de la rotation des stocks, ainsi que de l'obsolescence et des évolutions techniques.

1.5.6 Créances et dettes courantes

Les créances et dettes courantes sont initialement évaluées à la juste valeur qui correspond en général à leur valeur nominale, sauf si l'effet de l'actualisation est significatif.

Une dépréciation est constituée lorsque le recouvrement des créances apparaît incertain. Son montant est déterminé en fonction des difficultés de recouvrement estimées d'après les informations connues à la clôture de l'exercice.

Les créances et dettes courantes en monnaie étrangère sont valorisées au cours de change constaté à la clôture de l'exercice.

1.5.7 Dettes portant intérêt

Les emprunts portant intérêt sont comptabilisés initialement à la juste valeur diminuée du montant des coûts de transaction attribuables. Après la comptabilisation initiale, ils sont évalués au coût amorti ; la différence entre le coût et la valeur de remboursement est comptabilisée dans le compte de résultat sur la durée des emprunts, selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

1.5.8 Actions propres

Les actions propres sont comptabilisées en moins des capitaux propres.

Au 31 décembre 2017, la société dispose d'actions propres pour un coût total de 1 296 K€.

1.5.9 Provisions

Une provision est comptabilisée au bilan lorsque le Groupe a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un événement passé et lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation. Lorsque l'effet de la valeur temps est significatif, le montant de la provision est déterminé en actualisant le flux de trésorerie futur attendu au taux, avant impôt, reflétant les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et lorsque cela est approprié, les risques spécifiques à ce passif.

1.5.10 Avantages au personnel

Le Groupe a effectué le recensement des avantages consentis au personnel à long terme. En France, le Groupe a des engagements en matière d'indemnités de départ en retraite, définis par les conventions collectives. Le Groupe utilise la méthode des unités de crédits projetées pour déterminer la valeur actualisée de son obligation au titre des prestations définies.

1.5.11 Reconnaissance du chiffre d'affaires

L'IAS 18 Produits des activités ordinaires privilégie la substance sur l'apparence et définit qu'une vente est considérée comme accomplie lorsque le transfert des risques et avantages est réalisé.

Les ventes de matériel sont comptabilisées par le Groupe lors de la livraison, car il a été vérifié que les prestations restant éventuellement à exécuter ne sont pas significatives et ne sont pas susceptibles de remettre en cause l'acceptation par le client des produits livrés ou des services rendus.

2. EXPLICATION DES POSTES DU BILAN

Les états financiers consolidés ont été préparés conformément aux International Financial Reporting Standards (IFRS) telles qu'adoptées dans l'Union Européenne. Les états financiers sont présentés conformément à IAS 1.

2.1 Goodwills

	Début d'exercice	Augmentations	Écarts de conversion	Fin d'exercice
Goodwills.....	13 792	4 465	(172)	18 085
			31/12/2017	31/12/2016
Inde.....			640	640
Royaume-Uni.....			1 371	1 452
Divers.....			167	181
UNITÉS DE PRODUCTION ET COMMERCIALISATION.....			2 178	2 246
			31/12/2017	31/12/2016
France.....			9 543	8 728
Pologne.....			940	890
Divers.....			37	-
UNITÉS DE PRESTATIONS DE SERVICES.....			10 520	9 618
			31/12/2017	31/12/2016
Océanie.....			1 573	1 727
Afrique Francophone.....			1 847	-
France.....			1 767	-
Divers.....			201	201
UNITÉS DE COMMERCIALISATION ET PRESTATIONS.....			5 387	1 928

2.1.1 Regroupement d'entreprise

Le Groupe a procédé à l'acquisition des sociétés CAPI SA (et CAPI-BF indirectement), JAC'PESAGE et Vahorservis. Les Société CAPI SA et CAPI-BF ont été intégrées en optant pour la méthode du goodwill complet. Le Groupe a acquis puis absorbé la société 3P (fusionnée dans Precia Molen Service). L'acquisition de la branche pesage de Salbreux a été réalisée par Precia Molen Service.

La considération totale nette de la trésorerie acquise et des dettes financières versées pour l'acquisition de ces sociétés et branche d'activité est de 5 157 K€, les actifs nets acquis de 1 219 K€ moins des intérêts minoritaires de 528 K€ soit un montant total de goodwills de 4 465 K€. Les actifs nets acquis correspondent à des actifs non-courants hors goodwill de 499 K€ (dont 42 K€ d'impôts différés actifs), des actifs et passifs courants pour 840 K€ et des passifs à long-terme pour 120 K€.

Annexe aux comptes consolidés

AU 31 DÉCEMBRE 2017

2.2 Actif immobilisé

	Début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Autres	Fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles....	3 581	144	(991)	(3)	2 728
Immobilisations corporelles.....	39 713	5 192	(2 000)	(268)	42 637
Actifs financiers.....	608	256	(27)	(7)	829
TOTAL	43 901	5 593	(3 018)	(281)	46 194

Les principales acquisitions de l'exercice sont liées à Precia SA (nouvelle chaudronnerie), Precia Molen Service (matériel roulant) et à l'extension de notre site industriel en Inde. Les acquisitions liées à la nouvelle chaudronnerie sont en-cours au 31 décembre 2017 pour 0,8 M€.

Les augmentations d'immobilisations incluent 457 K€ provenant des entrées dans le périmètre de consolidation.

2.3 État des amortissements et dépréciations

	Début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Autres	Fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles....	2 689	374	(994)	(7)	2 057
Immobilisations corporelles.....	23 733	2 847	(1 856)	(62)	24 661
Actifs financiers.....	122	8	-	-	130
TOTAL	26 543	3 228	(2 850)	(69)	26 853

2.4 Actifs financiers

	31/12/2017	31/12/2016
Sociétés non consolidées.....	48	52
Autres actifs financiers.....	652	433
TOTAL	700	486

2.4.1 Sociétés non consolidées

BACSA S.A.....Participation de 19,00 % du capital	98
Diverses participations.....	75

La juste valeur de ces participations correspond à la valeur d'acquisition à l'exception de la société BACSA, dépréciée à hauteur de 98 K€, et des participations diverses dépréciées à hauteur de 28 K€.

2.4.2 Autres actifs financiers

Les autres actifs financiers sont composés essentiellement d'avances et d'acomptes à long terme.

2.5 Évolution des stocks

	31/12/2017	31/12/2016
Matières premières et approvisionnements.....	6 851	6 593
En cours de production.....	2 505	2 790
Produits intermédiaires et finis.....	3 347	2 347
Marchandises.....	4 092	4 105
STOCKS	16 796	15 835

2.6 Créances clients

Le poste créance clients se monte à 32 055 K€ contre 29 440 K€ à fin 2016. Cette variation, à la hausse s'explique principalement par les croissances externes et aussi une certaine augmentation des délais moyens d'encaissement.

	31/12/2017	31/12/2016
Créances clients échues.....	13 299	11 874
Dues à 1-30 jours.....	8 277	12 396
à 31-60 jours.....	8 230	4 060
à 61-90 jours.....	1 497	557
à 90 jours et plus.....	1 593	643
TOTAL CRÉANCES CLIENTS	32 896	29 440

2.7 Détail des débiteurs divers

	Total	à 1 an au plus	à plus de 1 an
Taxes sur le chiffre d'affaires (TVA)	1 129	1 129	-
Fournisseurs avances et acomptes	168	168	-
Charges constatées d'avance	777	777	-
Divers débiteurs	440	440	-
DÉBITEURS DIVERS	2 513	2 513	-

2.8 Trésorerie et équivalents de trésorerie

	31/12/2017	31/12/2016
Certificats de dépôt ⁽¹⁾	17 691	14 653
Disponibilités	10 178	10 297
TOTAL	27 869	24 950

(1) Les certificats de dépôt sont rémunérés aux conditions du marché, avec une possibilité de sortie à tout moment.

2.9 Impôts différés

	31/12/2017	31/12/2016
Impôts différés sur marge en stock	539	562
Impôts différés sur indemnités de départ à la retraite	379	378
Impôts différés sur participation des salariés	173	161
Impôts différés sur déficits reportables ⁽²⁾	501	229
Impôts différés sur amortissements dérogatoires	(422)	(530)
Autres impôts différés	52	66
IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIFS	1 222	867

(2) Les déficits reportables sont activés lorsque la société est durablement profitable.

2.10 Capitaux propres

Le capital de 2 200 000 € se compose de 573 304 actions.

Actions propres : 22 947 actions, soit 4,0 % du capital pour une valeur d'acquisition de 1 296 K€.

Le résultat par action est déterminé en divisant le résultat par le nombre moyen d'actions en circulation au cours de l'exercice (soit 550 357), c'est à dire hors actions propres.

L'actionnaire principal de la société Precia SA est Groupe Escharavil SA, holding animatrice du Groupe Precia.

2.11 Intérêts ne conférant pas le contrôle

Les intérêts ne conférant pas le contrôle correspondent aux :

- 60 % de capital de PRECIA MOLEN Irl Ltd,
- 40 % de PRECIA MOLEN Maroc SARL,
- 25 % de PRECIA MOLEN India Ltd,
- 20 % de CAPI-SA et CAPI-BF détenus par des tiers,
- 15 % de J&S Weighing Solutions détenus par des tiers,
- 10 % de Weighpac,
- 2 % de PRECIA MOLEN Scandinavia AS,
- 0,01 % de PRECIA MOLEN Service.

Les intérêts ne conférant pas le contrôle représentent 4,5 % des capitaux propres.

2.12 Emprunts et dettes financières

	Total	à 1 an au plus(*)	de 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Établissements de crédit ⁽¹⁾	11 851	-	11 851	-
Contrats de location financement	32	-	32	-
Autres	-	-	-	-
Sous-total dettes financières long terme	11 883	-	11 883	-
Dettes financières court terme	6 237	6 237	-	-
TOTAL	18 120	6 237	11 883	-

(1) dont 100 % à taux fixes. L'endettement bancaire est constitué en grande majorité d'emprunts souscrits pour 5 ans, remboursables par amortissements constants, auprès de banques françaises, à un taux moyen compris entre 0,2 % et 1,0 %.

Annexe aux comptes consolidés

AU 31 DÉCEMBRE 2017

INFORMATION COMPARATIVE EXERCICE 2016	Total	à 1 an au plus(*)	de 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Total Emprunts et dettes financières	12 508	4 228	8 276	4

(*) La part à un an au plus des dettes financières à long terme est classée en dettes financières court terme.

2.13 Détail des provisions

	Début de période	Augmentations	Utilisation	Reprise sans objet	Ecart de conversion	Fin de période
Risques et charges.....	994	731	(155)	(582)	(4)	983
Indemnités de départ en retraite ⁽¹⁾	1 152	478	(135)	-	-	1 495
Provisions pour impôts.....	-	-	-	-	-	-
Provisions long terme.....	2 145	1 208	(290)	(582)	(4)	2 478
Information comparative exercice 2014	Début de période	Augmentations	Utilisation	Reprise sans objet	Ecart de conversion	Fin de période
Provisions long terme.....	2 704	970	(1 316)	(214)	2	2 145

(1) En France, à leur départ en retraite, les salariés du Groupe reçoivent une indemnité, dont le montant varie en fonction de l'ancienneté et d'autres éléments de la Convention Collective applicable. Le Groupe a évalué ses engagements selon une méthode actuarielle, basée sur les unités de crédit projetées. Le mode de calcul est basé sur les hypothèses suivantes : taux d'actualisation : 1,45 %, taux de revalorisation : 1,1 %, âge de départ : 60/67 ans, taux des contributions patronales : 42 %.

La valeur des plans d'actif soustraite à l'engagement total est de 2 646 K€ (2016 : 2 474 K€).

Des analyses de sensibilité ont été réalisées concernant le taux d'actualisation : si ce taux était diminué de 0,5 %, l'engagement total du Groupe (avant prise en compte de la juste valeur des fonds externes) augmenterait d'environ 5,9 %. L'Horizon moyen probable de versement des Indemnités de départ à la retraite est de 11,5 ans.

L'augmentation de la période de 478 K€ correspond aux charges de la période, composées du coût annuel des services rendus pour 347 K€, des variations de périmètre pour 120 K€ et des frais financiers pour 12 K€.

Le Groupe est exposé dans le cadre normal de son activité à des litiges de différentes natures. Les provisions pour litiges sont déterminées au cas par cas à la clôture de l'exercice, et leurs montants représentent la meilleure estimation du risque financier encouru, pondérée par le facteur de survenance le plus probable.

Au 31 décembre 2017, aucune provision pour litige n'est individuellement significative.

Lorsque le Groupe est engagé dans des procédures judiciaires avec des demandes des parties adverses considérées comme infondées ; le risque n'étant pas avéré, le Groupe n'estime pas nécessaire la constitution d'une provision.

La charge future pour départs en retraite est en partie externalisée avec des contrats d'assurances spécifiques. La juste valeur des fonds au 31 décembre 2017 est de 2 646 K€ (2016 : 2 474 K€), le montant de l'engagement résiduel après prise en compte de la couverture est de 1 495 K€.

Le Groupe ne compte aucun passif éventuel.

2.14 Détail des autres passifs courants

	31/12/2017	31/12/2016
Dettes fiscales et sociales	17 091	14 840
Avances et acomptes reçus sur commandes.....	2 030	2 092
Autres dettes	772	725
Produits constatés d'avance	4 416	4 224
TOTAL AUTRES PASSIFS COURANTS	24 309	21 882

2.15 Engagements hors bilan

2.15.1 Cautions bancaires export

Le Groupe bénéficie d'engagements reçus par ses banques dans le cadre de contrats commerciaux à l'export essentiellement, en faveur de ses clients, dans le cadre de garantie de restitution d'acompte ou de garantie d'exécution de bonne fin.

Au 31 décembre 2017, ces engagements se montent à 1 922 K€.

2.16 Gestion des risques financiers

Le Groupe est exposé aux risques de crédit, de liquidité et de marché, mais dans des proportions limitées, et le Groupe a donc peu recours à des instruments financiers visant à réduire son exposition.

Comme toute société commerciale, le Groupe est confronté aux risques clients qui portent principalement sur un risque toujours possible d'impayés de sa clientèle, et sur un risque plus conjoncturel de concentration des clients. La société dispose d'une clientèle grands-comptes sur laquelle le risque d'irrécouvrabilité est faible. Le client le plus important représentait

2,2 % du chiffre d'affaires en 2017 (1,9 % en 2016). Les dix premiers clients représentaient environ 7,7 % du chiffre d'affaires (8,1 % en 2016). De plus, les ventes de matériels sont assorties de clauses de réserve de propriété. L'historique des pertes sur créances clients ne révèle pas d'impact significatif.

Le risque de liquidité correspond à la capacité financière du Groupe à faire face à ses engagements, lorsqu'ils arriveront à échéance. L'approche du Groupe pour gérer le risque de liquidité est de s'assurer, dans la mesure du possible, qu'il disposera toujours de liquidités suffisantes pour honorer ses dettes à leurs échéances, dans des conditions normales ou « tendues », sans encourir de pertes inacceptables ou porter atteinte à la réputation du Groupe. Le risque de marché correspond aux risques de variations de taux d'intérêt et de change.

Concernant les taux d'intérêt, la politique du Groupe privilégie en général les emprunts à taux fixes (98 % des emprunts du Groupe sont à taux fixes ou à taux variables swapés).

Le Groupe est par ailleurs assez faiblement exposé aux risques de change et a recours à des contrats à terme en présence de risques importants. Au 31 décembre 2017, la juste valeur de contrats de ventes à terme de devises (GBP, PLN et USD) d'un nominal total de 2 904 K€ est de + 74 K€.

Risque de liquidité et de trésorerie

Le risque d'incapacité de la société à faire face à ses engagements financiers est faible ; il fait d'ailleurs l'objet d'une évaluation périodique de la Banque de France, qui nous attribue une probabilité de défaillance dans les trois ans de 1,8 %, à comparer au score global de l'industrie : 5,7 %.

Gestion du capital

La politique du Groupe consiste à maintenir une base de capital solide, afin de préserver la confiance des investisseurs, des créanciers et du marché et de soutenir le développement futur de l'activité. Le Directoire prête attention au rendement des capitaux propres défini comme étant le résultat opérationnel divisé par les capitaux propres totaux. Il veille également au niveau des dividendes versés aux actionnaires.

2.17 Contrats de location financement

Les immobilisations faisant l'objet d'un contrat de location financement, ayant pour effet de transférer au Groupe les avantages et les risques inhérents à la propriété, sont comptabilisées à l'actif en immobilisations, il s'agit essentiellement de matériel de transport.

Impact sur le bilan au 31 décembre 2017 :

Immobilisations nettes.....	92
Dettes financières	94 (dont 61 à moins d'un an et 32 à plus de un an et moins de 5 ans)
Impôt différé actif	1
Impact sur les réserves	(1)
Impact sur le compte de résultat :	
Résultat avant impôt.....	2
Résultat	2

3. EXPLICATIONS DES POSTES DU COMPTE DE RÉSULTAT

3.1 Répartition géographique des activités

L'organisation du Groupe et son reporting financier est de nature mono-activité et repose sur une organisation géographique.

RÉPARTITION DES ACTIFS IMMOBILISÉS :		31/12/2017	31/12/2016
France	21 917	59 %	59 %
Hors de France.....	15 510	41 %	41 %
RÉPARTITION DES AMORTISSEMENTS :		31/12/2017	31/12/2016
France	2 231	69 %	67 %
Hors de France.....	990	31 %	33 %
RÉPARTITION DES INVESTISSEMENTS :		31/12/2017	31/12/2016
France	3 681	72 %	58 %
Hors de France.....	1 454	28 %	42 %
RÉPARTITION DES PASSIFS NON COURANTS :		31/12/2017	31/12/2016
France	13 450	94 %	92 %
Hors de France.....	912	6 %	8 %
VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES :		31/12/2017	31/12/2016
France	79 670	64 %	66 %
Hors de France.....	44 418	36 %	34 %

Annexe aux comptes consolidés

AU 31 DÉCEMBRE 2017

VENTILATION DU RÉSULTAT OPÉRATIONNEL :		31/12/2017	31/12/2016
France	7 198	68 %	71 %
Hors de France.....	3 447	32 %	29 %
EFFECTIFS MOYENS :		31/12/2017	31/12/2016
France		694	649
Hors de France.....		429	347
Total		1 123 ⁽³⁾	996

⁽³⁾ Dont 32 intérimaires

3.2 Charges de personnel

	31/12/2017	31/12/2016
Salaires	39 778	34 673
Charges sociales nettes.....	12 103	11 407
Intéressement et participation.....	542	501
Personnel intérimaire	1 494	1 219
Charges de personnel.....	53 918	47 801

3.3 Coût de l'endettement financier net

	31/12/2017	31/12/2016
Intérêts	109	88
Reprises de provisions	-	87
Produits sur valeurs de placement.....	206	271
Divers produits financiers	62	84
Produits de trésorerie et équivalents	378	530
Intérêts	146	186
Dotation aux provisions	53	8
Intérêts locations financement.....	-	3
Diverses charges financières	32	55
Coût de l'endettement financier brut	231	251

3.4 Impôt sur le résultat

3.4.1 Charge d'impôt

Exigible.....	3 975
Différé	(317)
Net (charge)	3 658

3.4.2 Rapprochement entre la charge d'impôt comptabilisée et la charge d'impôt théorique

Résultat	6 738
Résultat avant impôt	10 396
Charge d'impôt comptabilisée	(3 658) taux apparent 35,19 %
Charge d'impôt théorique.....	(3 580)
Différence.....	(78)
Impôt sur différences permanentes (dont CICE : 438 K€).....	508
Déficits d'impôt non activés antérieurement.....	397
Déficits d'impôt non activés ^(*)	(390)
CVAE reclassée dans les impôts	(519)
Ecart sur les taux et autres	(74)
Total.....	(78)

^(*) Le montant des déficits non activés en raison de leur non-probabilité de recouvrement est au 31/12/2017 de 4 111 K€.

3.4.3 Intégration fiscale (France)

Precia S.A. a la qualité de société tête de Groupe dans le cadre de l'intégration fiscale avec la société Precia Molen Service S.A.S.

3.5 Honoraires des Commissaires aux Comptes

Frais d'Audit	PWC	RM Consultants	AUDITEURS DES FILIALES
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés			
Émetteur.....	32	30	-
Filiales intégrées globalement.....	34	10	39
Services autres que la certification des comptes			
Due diligences d'acquisition.....	13	-	20
Autres prestations.....	-	-	-
TOTAL.....	79	40	59

4. INFORMATIONS CONCERNANT LE TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

Le tableau des flux de trésorerie est présenté selon la méthode indirecte, à partir du résultat net des sociétés intégrées calculé ainsi :

	31/12/2017	31/12/2016
Résultat net part de l'ensemble consolidé.....	6 738	5 998
Déduction de l'impôt sur les sociétés.....	3 658	3 388
Déduction des produits de dividendes.....	-	(2)
Déduction des charges et produits d'intérêts.....	89	101
Déduction des amortissements.....	3 221	2 837
Déduction des dotations et reprises de provisions pour dépréciation des immobilisations.....	(18)	6
Déduction des dotations et reprises de provisions pour dépréciation des actifs courants.....	10	90
Déduction des dotations et reprises de provisions pour risques et charges.....	212	(834)
Déduction des gains et pertes sur cessions d'actifs.....	(132)	(162)
Résultat net du tableau des flux de trésorerie.....	13 778	11 423

Les postes constitutifs de la trésorerie concernent la trésorerie disponible diminuée des soldes créditeurs de banque.

	31/12/2017	31/12/2016
Trésorerie et équivalents de trésorerie.....	27 869	24 950
Soldes créditeurs de banque.....	(245)	(438)
TRÉSORERIE.....	27 624	24 512

5. ATTESTATION

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquelles elles sont confrontées.

Le Président du Directoire
René COLOMBEL

Groupe Precia Molen

COMPTES SOCIAUX

- 48 Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels
- 51 Bilan
- 53 Compte de résultat de l'exercice
- 54 Annexe aux comptes sociaux
 - ▶ 54 **NOTE 1** Faits caractéristiques, règles et méthodes comptables
 - ▶ 57 **NOTE 2** Etat de l'actif immobilisé
 - ▶ 57 **NOTE 3** Etat des amortissements
 - ▶ 58 **NOTE 4** Etat des échéances des créances et dettes
 - ▶ 59 **NOTE 5** Valeurs mobilières de placement
 - ▶ 59 **NOTE 6** Etat des provisions
 - ▶ 60 **NOTE 7** Eléments relevant de plusieurs postes du bilan
 - ▶ 61 **NOTE 8** Eléments relevant du compte de résultat
 - ▶ 62 **NOTE 9** Engagements financiers
 - ▶ 63 **NOTE 10** Incidence des évaluations fiscales dérogatoires
 - ▶ 63 **NOTE 11** Accroissements et allègements de la dette future d'impôts
 - ▶ 63 **NOTE 12** Rémunérations des dirigeants
 - ▶ 63 **NOTE 13** Honoraires des Commissaires aux Comptes
 - ▶ 63 **NOTE 14** Effectif moyen
 - ▶ 64 **NOTE 15** Transactions avec les parties liées
 - ▶ 64 **NOTE 16** Tableau des filiales et participations

Rapport des commissaires aux comptes

SUR LES COMPTES ANNUELS

► exercice clos le 31 décembre 2017 ◀

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Precia SA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

1. FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

2. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS - POINTS CLÉS DE L'AUDIT

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Évaluation des titres de participations et leurs créances rattachées pour les filiales australienne, brésilienne, néo-zélandaise, polonaise, britannique et américaine

Dans les états financiers, les notes explicatives sur les titres sont les suivantes : note 1.4.3 « Participations, créances rattachées à des participations », note 16 « tableau des filiales et participations ».

3. RISQUE IDENTIFIÉ

Les titres de participation et les créances qui y sont rattachées, figurant au bilan au 31 décembre 2017 pour un montant net de 25 812 K€, représentent un des postes les plus importants du bilan.

Ces actifs sont comptabilisés à leur date d'entrée au coût d'acquisition, corrigé éventuellement d'une provision pour dépréciation les ramenant à leur valeur d'usage comme indiqué dans la note 1.4.3.

L'estimation de la valeur d'usage de ces titres et créances rattachées requiert l'exercice du jugement de la direction dans son choix des éléments à considérer selon les participations concernées, éléments qui correspondent à des éléments prévisionnels (perspectives de rentabilité). Par ailleurs, chaque variation des hypothèses (taux d'actualisation, taux de croissance à long terme) peut avoir un impact significatif sur la valeur calculée et par conséquent pourrait conduire à la nécessité de constater une dépréciation de ces actifs.

Les filiales australienne, brésilienne, néo-zélandaise, polonaise, britannique et américaine ont connu une dégradation de leur activité ou une activité particulièrement faible compte tenu des éléments suivants :

- Des démarrages d'activité plus longs que ceux anticipés pour l'Australie, le Brésil, les États-Unis ;
- Des circonstances endogènes pour la Nouvelle Zélande avec notamment la réorganisation de l'activité à la suite de l'intégration d'un nouveau fonds de commerce ;
- Une concurrence exacerbée en Pologne ;
- Un contexte économique défavorable au Royaume-Uni avec notamment le Brexit.

La direction estime qu'il existe une marge de progression significative ce qui permet d'envisager des perspectives de rentabilité pour ces filiales.

Le montant des titres de ces filiales et des créances qui y sont rattachées est :

FILIALE EN K€	VNC	CRÉANCES RATTACHÉES	TOTAL
PM Australia - Australie	346	951	1 298
PM Brazil - Brésil	437	542	979
PM NZ - Nouvelle Zélande	1 201	188	1 389
PM POLSKA - Pologne	845	792	1 637
PM UK - Royaume Uni	1 873	3 117	4 990
PM US - États-Unis	0	842	842

Compte tenu du caractère significatif du montant des titres de participation et créances rattachées des filiales australienne, brésilienne, néo-zélandaise, polonaise, britannique et américaine dans le bilan de Precia SA et des incertitudes pesant sur leurs perspectives d'avenir, nous avons considéré l'évaluation de ces actifs comme un point clé de l'audit.

Notre réponse :

Nous avons effectué un examen critique des modalités de mise en œuvre des tests de dépréciation des titres de participation et créances rattachées des filiales australienne, brésilienne, néo-zélandaise, polonaise, britannique et américaine et notamment :

- Nous avons impliqué des experts en valorisation pour procéder à l'appréciation des hypothèses utilisées dans les tests de valorisation, en particulier les taux d'actualisation et les taux de croissance à l'infini.
- Nous avons vérifié la pertinence des différents agrégats retenus dans le test de dépréciation (nature et calcul arithmétique).
- Nous avons apprécié le caractère raisonnable des projections de flux de trésorerie en examinant, d'une part, la justification des écarts entre les prévisions et les réalisations, d'autre part, les hypothèses de croissance et de gain de profitabilité retenues.
- Nous avons apprécié la pertinence des variations d'hypothèses retenues dans le test de sensibilité pour la bonne compréhension des enjeux liés à ces tests de dépréciation.

4. VÉRIFICATION DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSÉS AUX ACTIONNAIRES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Directoire sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations prévues par les dispositions de l'article L.225-37-3 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur ne sont pas mentionnées dans le rapport du Directoire sur le gouvernement d'entreprise. En conséquence, nous ne pouvons en attester l'exactitude et la sincérité.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

5. INFORMATIONS RÉSULTANT D'AUTRES OBLIGATIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société PRECIA SA par l'Assemblée Générale du 26 juin 2014 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit pour le cabinet RM Consultants.

Au 31 décembre 2017, les cabinets PricewaterhouseCoopers Audit et RM Consultants étaient dans la 4^{ème} année de leur mission sans interruption.

6. RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire.

Rapport des commissaires aux comptes

SUR LES COMPTES ANNUELS

► exercice clos le 31 décembre 2017 ◀

7. RESPONSABILITÉS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES CONSOLIDÉS

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Les commissaires aux comptes

Lyon, le 30 avril 2018

PricewaterhouseCoopers Audit
Natacha PÉLISSON
Associée

Valence, le 30 avril 2018

RM Consultants Associés
Nicanor RICOTE
Associé

Bilan

AU 31 DÉCEMBRE 2017

▶ en milliers d'euros ◀

ACTIF	Exercice clos le		31/12/2017	31/12/2016
	Brut	Amortis./ provisions	Net	Net
Brevets	123	123	-	-
Fonds commercial	922	853	69	69
Autres	2 043	1 552	492	735
Immobilisations incorporelles	3 088	2 528	561	804
Terrains	496	-	496	495
Constructions	4 751	3 366	1 385	1 418
Matériel et outillage	6 036	5 393	643	650
Autres	1 721	1 517	205	258
Immobilisations en cours	1 069	-	1 069	28
Immobilisations corporelles	14 073	10 276	3 798	2 850
Participations	19 276	1 341	17 935	13 161
Créances rattachées à des participations	7 877	-	7 877	6 863
Prêts	15	-	15	15
Autres	18	-	18	28
Immobilisations financières	27 186	1 341	25 845	20 067
TOTAL IMMOBILISATIONS	44 348	14 145	30 203	23 721
Matières premières	5 580	1 016	4 564	4 685
En cours de production de biens	1 156	-	1 156	1 073
Produits finis	2 834	437	2 397	2 219
Avances et acomptes versés/commande	30	-	30	119
Marchandises	353	95	258	358
Stocks et en-cours	9 953	1 548	8 405	8 454
Clients et comptes rattachés	17 950	406	17 544	13 891
Autres créances	2 017	-	2 017	1 720
VMP et disponibilités	19 212	-	19 212	18 660
Compte de régularisation actif	667	-	667	376
Charges constatées d'avance	277	-	277	435
ACTIF CIRCULANT	40 123	406	39 717	43 536
TOTAL	94 425	16 099	78 326	67 258

Bilan

AU 31 DÉCEMBRE 2017

► en milliers d'euros ◀

PASSIF	31/12/2017	31/12/2016
Capital	2 200	2 200
Prime d'émission	9 260	9 260
Réserves :		
Réserve légale	220	220
Réserves réglementées	-	-
Autres réserves	28 488	24 372
Report à nouveau	(120)	(120)
Résultat de l'exercice	5 676	5 327
Provisions réglementées	840	1 004
CAPITAUX PROPRES	46 564	42 263
Avances conditionnées	-	-
Provisions pour risques	1 223	985
Provisions pour charges	851	723
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	2 074	1 708
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	12 898	7 443
Emprunts et dettes financières divers	3 811	4 625
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	696	632
Fournisseurs et comptes rattachés	6 600	6 300
Dettes fiscales et sociales	4 721	3 772
Autres dettes	300	54
Produits constatés d'avance	654	361
Ecart de conversion	6	100
DETTES	29 688	23 287
TOTAL	78 326	67 258

Compte de Résultat

DE L'EXERCICE

► en milliers d'euros ◄

	2017	2016
Ventes de marchandises	2 882	2 991
Production vendue (biens et services).....	46 791	42 554
Montant net du chiffre d'affaires	49 672	45 545
Production stockée.....	307	158
Autres produits	1 146	402
PRODUITS D'EXPLOITATION	51 126	46 105
Achat de marchandises et matières.....	15 323	13 632
Autres achats et charges externes	15 125	14 041
Impôts et taxes	1 058	861
Frais de personnel.....	15 834	14 499
Dotation aux amortissements	727	684
Dotation aux provisions	926	420
Autres charges	7	5
CHARGES D'EXPLOITATION	49 000	44 142
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	2 126	1 963
RÉSULTAT FINANCIER	3 634	3 817
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	5 759	5 779
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	161	(203)
Impôts sur les bénéfices	245	249
RÉSULTAT NET	5 676	5 327

COMPTES SOCIAUX

PROJET D'AFFECTATION DU RÉSULTAT

Il sera proposé à l'Assemblée Générale ordinaire de distribuer un dividende de 2,4 € par action, et d'affecter le solde du résultat à la réserve facultative.

Annexe

AUX COMPTES SOCIAUX

1. FAITS CARACTÉRISTIQUES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2014.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code du commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 du 05/06/2014 et n°2016-07 du 04/11/2016 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement desdits comptes annuels.

1.1 Faits caractéristiques de l'exercice

En janvier 2017, le Groupe Precia Molen a procédé à l'acquisition de CAPI SA et CAPI-BF sociétés spécialisées dans la vente et le service d'instruments de pesage basées à Abidjan (CI) et Ouagadougou (BF), dont le chiffre d'affaires total atteint 4,0 M€.

En avril 2017, le Groupe Precia Molen, via sa filiale Precia Molen Service S.A.S, a procédé à l'acquisition de 3P Entreprise société spécialisée dans la vente et le service d'instruments de pesage basée à l'EST de Lyon dont le chiffre d'affaires total atteint 0,4 M€.

En Juillet 2017, le Groupe Precia Molen, via sa filiale Precia Molen Service S.A.S, a procédé à l'acquisition de la branche pesage de la société Salbreux Pesage au 1er août 2017. Salbreux est une société spécialisée dans la vente et le service de matériel de pesage sur l'arc Atlantique avec deux établissements à La Rochelle et La Roche-sur-Yon dont la branche pesage réalise un CA d'environ 2 M€ par an. En novembre 2017, Precia SA a finalisé l'acquisition de JAC'PESAGE, société spécialisée dans la vente et le service de matériel de pesage et de caisses enregistreuses sur Rungis (MIN) et Corbeil-Essonnes, dont le chiffre d'affaires total atteint 2 M€ par an.

En novembre 2017, Precia SA a réalisé l'acquisition de Vahoservis s.r.o., sise à Brno en République Tchèque, société spécialisée dans la vente et l'entretien de balances et solutions de pesage ainsi que dans la calibration d'instruments et de masses en métrologie légale et volontaire, son chiffre d'affaires total est d'environ 270 K€ par an.

1.2 Evènement post-clôture

En janvier 2018, le Groupe Precia Molen, via sa filiale Precia Molen Service S.A.S, a procédé à l'acquisition de la branche Humidimètres de la société Télé Labo SARL.

1.3 Règles et principes généraux appliqués

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, et
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

1.4 Méthodes d'évaluation

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes sont les suivantes :

1.4.1 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur valeur d'acquisition et correspondent :

- à des logiciels, et
- au fonds industriel et commercial (valeur d'apport).

Frais de recherche appliquée et de développement : les dépenses effectuées à ce titre ne sont pas immobilisées et figurent dans les charges d'exploitation à hauteur de 1 414 K€.

1.4.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût historique d'acquisition.

1.4.3 Participations, créances rattachées à des participations, valeurs mobilières de placement

- Participations, créances rattachées à des participations :

Les participations et créances rattachées sont inscrites pour leur prix d'acquisition, corrigées éventuellement d'une provision pour dépréciation les ramenant à leur valeur d'usage. Un test de dépréciation systématique est réalisé à chaque clôture annuelle, et, plus généralement, à chaque fois qu'un indice quelconque montre que les participations et créances ont pu perdre de leur valeur. Le test de dépréciation consiste à comparer la valeur nette comptable de l'actif, constituée des titres de participation, des créances rattachées à ces titres et des comptes courants, à sa valeur recouvrable, qui est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de cession, et sa valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est déterminée pour chaque actif, à moins que l'actif ne génère pas d'entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs. Dans ce cas – qui concerne notamment les participations et les créances rattachées à des participations – la valeur recouvrable est déterminée au niveau des filiales de Precia SA.

La méthodologie appliquée consiste essentiellement à recueillir des hypothèses clés réalistes sur les conditions d'exploitations futures des filiales, afin de déterminer la trésorerie future sur les bases suivantes :

- Positions de trésorerie au 31/12/2017 nette de créances rattachées aux titres de participation et de comptes courants ;

- Détermination d'un plan d'affaires à 5 ans ;
- Détermination du free cash-flow normatif, somme du résultat net hors amortissements et hors résultat financier, de la variation du besoin en fonds de roulement et des investissements de renouvellement ;
- Calcul d'une valeur terminale, sur la base d'un taux moyen de croissance à l'infini de 2 %, compris dans une fourchette de 1,8 % à 4,5 % et d'un free cash-flow reprenant les conditions d'exploitation propres à chaque filiale.

Les flux de trésorerie prévisionnels utilisés sont cohérents avec le budget et les plans d'affaires les plus récents approuvés par la Direction du Groupe. Le taux d'actualisation avant impôt retenu reflète les appréciations actuelles :

- du marché ;
- de la valeur temps de l'argent ; et
- des risques spécifiques inhérents l'actif (ou à la filiale).

Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable de la filiale, cette perte de valeur est enregistrée en résultat et est imputée en priorité aux titres de participations, puis aux créances rattachées aux participations et enfin aux comptes courants. Une perte de valeur comptabilisée peut être reprise s'il existe une indication que la perte de valeur n'existe plus ou a diminué et s'il y a eu un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable. La valeur comptable d'un actif, augmentée en raison de la reprise d'une perte de valeur ne doit pas être supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

Au 31 décembre 2017, les tests réalisés sur les différentes filiales pour valider la valeur des titres de participation et des créances rattachées aux titres ont démontré l'absence de nécessité de procéder à une dépréciation. Ces tests ont été conduits avec un coût moyen du capital (WACC) de 9 % en moyenne correspondant à celui de Precia SA. Ce dernier est calculé comme étant la moyenne pondérée du coût des capitaux propres (11,6 %), et du coût de la dette (1,6 %).

Chacun des tests, réalisé avec un WACC supérieur de 0,5 point et une croissance à long terme légèrement inférieure (-0,5 point) montre également une valeur recouvrable en baisse moyenne de respectivement 6 % et 5 %, et l'absence de nécessité de procéder à une dépréciation.

La valeur terminale a été déterminée en fonction d'un taux de croissance à long terme de 2 % et d'un taux de profitabilité en augmentation de 0 à 1.2 point selon les filiales.

Concernant les titres de participations, créances rattachées à ces titres et compte courants des filiales australienne, brésilienne, néo-zélandaise, polonaise, britannique et américaine, les tests de dépréciation concluent à des valeurs recouvrables systématiquement supérieures aux valeurs nettes comptables des actifs testés, et donc à l'absence de nécessité de procéder à une dépréciation. Dans le cas d'une hausse du WACC de 0,5 % ou d'une baisse du taux de croissance à long terme de 0,5 %, les valeurs recouvrables resteraient supérieures à la valeur nette comptable des actifs testés et ne conduiraient donc à aucune dépréciation. Dans le détail :

- La valeur nette comptable des titres de participation, des créances rattachées à ces titres et des comptes courants de la filiale australienne atteint 1 298 K€, à comparer avec une valeur recouvrable de 1 821 K€ calculée à partir d'un WACC de 9,0 % et d'une croissance à long terme de 2,7 %, d'où l'absence de nécessité de procéder à une dépréciation. Dans le cas d'une hausse du WACC de 0,5 % ou d'une baisse du taux de croissance à long terme 0,5 %, la valeur recouvrable diminuerait respectivement de 5,9 % et de 5,0 % mais resterait supérieure à la valeur nette comptable des actifs testés et ne conduirait donc à aucune dépréciation.

- La valeur nette comptable des titres de participation, des créances rattachées à ces titres et des comptes courants de la filiale brésilienne atteint 969 K€, à comparer avec une valeur recouvrable de 1 792 K€ calculée à partir d'un WACC de 9,0 % et d'une croissance à long terme de 4,5 %, d'où l'absence de nécessité de procéder à une dépréciation. Dans le cas d'une hausse du WACC de 0,5 % ou d'une baisse du taux de croissance à long terme 0,5 %, la valeur recouvrable diminuerait respectivement de 9,7 % et de 9,6 % mais resterait supérieure à la valeur nette comptable des actifs testés et ne conduirait donc à aucune dépréciation.

- La valeur nette comptable des titres de participation, des créances rattachées à ces titres et des comptes courants de la filiale néo-zélandaise atteint 1 389 K€, à comparer avec une valeur recouvrable de 2 592 K€ calculée à partir d'un WACC de 8,0 % et d'une croissance à long terme à long terme de 2,5 %, d'où l'absence de nécessité de procéder à une dépréciation. Dans le cas d'une hausse du WACC de 0,5 % ou d'une baisse du taux de croissance à long terme 0,5 %, la valeur recouvrable diminuerait respectivement de 8,1 % et de 5,8 % mais resterait supérieure à la valeur nette comptable des actifs testés et ne conduirait donc à aucune dépréciation.

- La valeur nette comptable des titres de participation, des créances rattachées à ces titres et des comptes courants de la filiale polonaise atteint 1 683 K€, à comparer avec une valeur recouvrable de 2 576 K€ calculée à partir d'un WACC de 8,5 % et d'une croissance à long terme de 3,0 %, d'où l'absence de nécessité de procéder à une dépréciation. Dans le cas d'une hausse du WACC de 0,5 % ou d'une baisse du taux de croissance à long terme 0,5 %, la valeur recouvrable diminuerait respectivement de 8,9 % et de 6,4 % mais resterait supérieure à la valeur nette comptable des actifs testés et ne conduirait donc à aucune dépréciation.

- La valeur nette comptable des titres de participation, des créances rattachées à ces titres et des comptes courants de la filiale britannique atteint 4 960 K€, à comparer avec une valeur recouvrable de 7 297 K€ calculée à partir d'un WACC de 9,0 % et d'une croissance à long terme de 2,0 %, d'où l'absence de nécessité de procéder à une dépréciation. Dans le cas d'une hausse du WACC de 0,5 % ou d'une baisse du taux de croissance à long terme 0,5 %, la valeur recouvrable diminuerait respectivement de 7,4 % et de 5,4 % mais resterait supérieure à la valeur nette comptable des actifs testés et ne conduirait donc à aucune dépréciation.

- La valeur nette comptable des titres de participation, des créances rattachées à ces titres et des comptes courants de la filiale américaine atteint 842 K€, à comparer avec une valeur recouvrable de 1 017 K€ calculée à partir d'un WACC de 9,0 % et d'une croissance à long terme de 2,1 %, d'où l'absence de nécessité de procéder à une dépréciation. Dans le cas d'une hausse du WACC de 0,5 % ou d'une baisse du taux de croissance à long terme 0,5 %, la valeur recouvrable diminuerait respectivement de 12,8 % et de 10,3 % mais resterait supérieure à la valeur nette comptable des actifs testés et ne conduirait donc à aucune dépréciation.

Annexe

AUX COMPTES SOCIAUX

- Valeurs mobilières de placement :

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

1.4.4 Stocks

Les stocks de matières premières et approvisionnements sont valorisés au coût unitaire moyen pondéré. La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les produits en cours et les produits finis sont valorisés au coût de production, incluant :

- les consommations de matières premières et fournitures,
- les charges directes de main d'œuvre,
- les amortissements des biens concourant à la production, et
- les charges indirectes de production.

Les charges financières sont toujours exclues de la valorisation des stocks.

Les coûts de production sont ajustés afin de tenir compte d'un niveau normal d'activité. À cette fin il est vérifié que la part des charges indirectes affectée aux coûts directs ne varie pas à la hausse de plus de 10 % par rapport à la moyenne des trois derniers exercices. Une dépréciation des articles à faible rotation est comptabilisée à la clôture. Ce calcul est basé sur les niveaux de rotation passés. Les rotations sont calculées sur la base des consommations ou des ré-approvisionnements, l'approche la plus favorable est retenue.

Critères de rotation	Taux de provisionnement
Consommation du stock sur moins de 3 années ou ré-approvisionnement de plus de 50 % du stock	0%
Consommation du stock sur plus de 3 années et moins de 5 années ou ré-approvisionnement compris entre 10 % et 50% du stock.	50%
Consommation du stock sur plus de 5 années ou ré-approvisionnement de moins de 10 % du stock	100%

De plus, les articles en stock sont revus par les responsables techniques qui évaluent les dépréciations complémentaires nécessaires au cas par cas. La dépréciation est retraitée de trois années de consommation.

1.4.5 Créances et dettes

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire des créances est inférieure à la valeur comptable ; celle-ci est déterminée en fonction des difficultés de recouvrement estimées d'après les informations connues à la clôture de l'exercice. Les créances et dettes en monnaies étrangères, hors zone euro, sont valorisées au cours de change constaté à la clôture de l'exercice.

1.4.6 Amortissements et provisions

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire selon les durées d'utilité effectives.

Les durées moyennes d'amortissement sont les suivantes :

	Durée en années
Logiciels	3 à 5
Constructions	30
Agencements et aménagements des constructions	15
Installations techniques	10 à 15
Matériel et outillage industriels	6
Matériel de transport de tourisme	5
Matériel de transport utilitaire	5
Matériel de bureau et informatique	3
Mobilier de bureau	10 à 15

Un amortissement dérogatoire est utilisé pour tenir compte des différences de durée et de mode d'amortissement entre les règles comptables et fiscales.

1.4.7 Engagements relatifs aux indemnités de départ à la retraite

Les engagements de retraite sont calculés selon la méthode rétrospective des unités de crédit projetées, pour l'ensemble des salariés présents à la clôture de l'exercice, en fonction d'un départ à la retraite entre 60 et 67 ans (selon la tranche d'âge) et de la probabilité de verser ces droits, compte tenu du taux de rotation du personnel observé et du taux de mortalité.

Le taux d'actualisation utilisé est de 1,45 %.

Les rémunérations servant de base au calcul font l'objet d'une revalorisation annuelle de 1,12 %.

Le montant des droits acquis à la date de clôture est basé sur l'indemnité de départ à la retraite, telle qu'elle est définie par la Convention Collective, augmentée du montant de la contribution patronale (42 %).

Des analyses de sensibilité ont été réalisées concernant le taux d'actualisation : si ce taux était diminué de 0,5 %, l'engagement augmenterait d'environ 6,0 %.

1.5 Comparabilité des comptes annuels

Les comptes de l'exercice sont établis selon les mêmes règles que celles appliquées lors de l'exercice précédent.

▶ en milliers d'euros ◀

2. ÉTAT DE L'ACTIF IMMOBILISÉ

Les mouvements ayant affecté les postes d'actif immobilisé se résument ainsi :

	Valeurs brutes au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeurs brutes à la fin de l'exercice
Fonds commercial	922	-	-	922
Autres immobilisations incorporelles.....	2 873	57	763	2 167
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	3 795	57	763	3 089
Immobilisations corporelles.....	13 324	334	654	13 004
Immobilisations en cours	28	1 050	9	1 069
Avances et acomptes.....	-	-	-	-
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	13 352	1 383	663	14 073
TOTAL	17 147	1 440	1 425	17 162
Participations et créances rattachées	21 589	6 460	896	27 154
Créances à long terme	43	(10)	-	33
Autres immobilisations financières	-	-	-	-
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	21 632	6 450	896	27 187
TOTAL	38 780	7 890	2 321	44 348

Les immobilisations en cours au 31/12/2017 incluent la nouvelle chaudronnerie pour 0,8 M€.

3. ÉTAT DES AMORTISSEMENTS

Les mouvements ayant affecté les postes d'amortissement de l'actif immobilisé se résument ainsi :

	Valeurs des amortissements au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeurs des amortissements à la fin de l'exercice
Fonds commercial	853	-	-	853
Autres immobilisations incorporelles.....	2 138	300	763	1 675
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2 991	300	763	2 528
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	10 502	427	654	10 276
TOTAL	13 493	727	1 416	12 804

Annexe

AUX COMPTES SOCIAUX

▶ en milliers d'euros ◀

4. ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DETTES

Les tableaux ci-après résument l'état des échéances des créances et des dettes existantes à la clôture de l'exercice. Il fait ressortir la ventilation entre la partie exigible à un an au plus et la partie exigible à plus d'un an.

Libellés des postes de créances	Montant à la fin de l'exercice	Dont à un an au plus	Dont à plus d'un an
Créances rattachées à des participations.....	7 877	7 877	-
Prêts.....	15	15	-
Autres immobilisations financières.....	18	18	-
ACTIF IMMOBILISÉ.....	7 910	7 910	-
Clients douteux et litigieux.....	502	93	409
Autres créances clients.....	17 448	17 448	-
Personnel et comptes rattachés.....	12	12	-
Sécurité sociale et autres organismes sociaux.....	-	-	-
Etat - impôt sur les sociétés.....	1 379	1 379	-
Etat - taxe sur la valeur ajoutée.....	557	557	-
Etat - divers.....	-	-	-
Groupe et associés.....	-	-	-
Débiteurs et divers.....	69	69	-
Charges constatées d'avance.....	277	277	-
ACTIF CIRCULANT.....	20 245	19 836	409
TOTAL.....	28 155	27 746	409

Libellés des postes de dettes	Montant à la fin de l'exercice	Dont à un an au plus	Dont à plus d'un an et à cinq ans au plus	Dont à plus de cinq ans
Emprunts et dettes à 1 an à l'origine.....	73	73	-	-
Emprunts à plus de 1 an à l'origine ⁽¹⁾	12 825	3 500	9 325	-
Emprunts et dettes financières divers.....	90	15	74	-
Fournisseurs et comptes rattachés.....	6 600	6 600	-	-
Personnel et comptes rattachés.....	2 105	2 105	-	-
Sécurité Sociale et organismes sociaux.....	1 531	1 531	-	-
Etat - impôts sur les sociétés.....	-	-	-	-
Etat - taxe sur la valeur ajoutée.....	636	636	-	-
Etat - autres impôts, taxes et assimilés.....	449	449	-	-
Dettes sur immobilisat. et rattachées.....	-	-	-	-
Groupe et associés.....	3 722	3 722	-	-
Autres dettes.....	300	300	-	-
Produits constatés d'avance.....	654	654	-	-
TOTAL.....	28 986	19 587	9 399	-

(1) Dont 100 % à taux fixes. L'emprunt à taux variable n'est pas couvert.

Emprunts souscrits dans l'exercice	8 350 K€
Emprunts remboursés dans l'exercice	2 890 K€

▶ en milliers d'euros ◀

5. VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

Le poste se ventile ainsi :

	2017	2016
Titres PRECIA :		
2017 : détention de 22 947 actions, soit 4,00 % du capital.....	1 296	
2016 : détention de 22 947 actions, soit 4,00 % du capital.....		1 296
Net :	1 296	1 296

6. ÉTAT DES PROVISIONS

Les mouvements ayant affecté les postes de provisions concernent :

- les provisions pour risques et charges ;
- les provisions pour dépréciation.

Ces provisions sont résumées dans le tableau ci-dessous, dans lequel figurent également les contreparties sur le compte de résultat au titre des dotations et des reprises de l'exercice, avec incidence sur :

- le résultat d'exploitation,
- le résultat financier,
- le résultat exceptionnel.

	Montants au début de l'exercice	Augmentations dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice		Montants à la fin de l'exercice
			Avec objet	Sans objet	
- amortissements dérogatoires	1 004	180	345	-	840
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	1 004	180	345	-	840
- provisions pour litiges commerciaux et garanties.....	125	121	-	-	246
- provisions pour retraite.....	660	183	56	-	788
- provisions pour pertes de change.....	376	667	376	-	667
- autres provisions pour risques et charges....	547	103	-	277	373
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES ...	1 708	1 074	432	277	2 074
- dépréciation sur titres de participations.....	1 565	-	-	224	1 341
- dépréciation sur créances rattachées à des participations.....	-	-	-	-	-
- dépréciation sur stocks et en cours.....	1 818	405	675	-	1 548
- dépréciation sur comptes clients.....	364	114	12	60	406
- autres provisions pour dépréciation.....	-	-	-	-	-
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION.....	3 747	519	687	284	3 295
TOTAL.....	6 460	1 773	1 464	561	6 209
dont dotations et reprises :					
- exploitation.....		926	743	337	
- financières.....		667	376	224	
- exceptionnelles.....		180	345	-	

La société est exposée dans le cadre normal de son activité à des litiges commerciaux.

Les provisions pour litiges sont déterminées au cas par cas à la clôture de l'exercice, et leurs montants représentent la meilleure estimation du risque financier encouru, pondérée par le facteur de survenance le plus probable. S'agissant d'affaires en cours, la société estime qu'il lui serait préjudiciable de détailler davantage l'information.

La charge future pour départs à la retraite a été en partie externalisée avec un contrat d'assurance spécifique ; la juste valeur du fonds au 31/12/2017 est de 1 346 K€ (2016 – 1 323 K€), le montant de l'engagement résiduel après prise en compte de la couverture est de 788 K€.

Les autres provisions concernent des litiges sociaux et fiscaux et des risques de change.

Annexe

AUX COMPTES SOCIAUX

► en milliers d'euros ◀

7. ÉLÉMENTS RELEVANT DE PLUSIEURS POSTES DU BILAN

7.1 Fonds commercial

Les valeurs de fonds de commerce, qui sont comptabilisées, se ventilent ainsi :

- un fonds de commerce d'une valeur brute de 639 K€, résultat des apports effectués en 1985. Il a fait l'objet d'un amortissement depuis l'exercice clos le 31 décembre 1990 et est totalement amorti.
- un fonds de commerce de 183 K€ provenant de la fusion avec la société ERIS amorti en totalité.
- un fonds de commerce de 100 K€ provenant du rachat de la société WEILLER en 2006, amorti à hauteur de 31 K€.

7.2 Produits à recevoir

Le montant des produits à recevoir inclus dans les postes du bilan se ventile ainsi :

Créances clients et comptes rattachés	1 084
Autres créances	176
Disponibilités	243
TOTAL	1 503

7.3 Charges à payer

Le montant des charges à payer inclus dans les postes du bilan se ventile ainsi :

Emprunts auprès des établissements de crédit	6
Emprunts et dettes financières divers	1
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	959
Dettes fiscales et sociales (dont participation 0)	3 475
Autres dettes	300
TOTAL	4 569

7.4 Charges et produits constatés d'avance

Influant sur le :	Charges	Produits
Résultat d'exploitation	277	654
Résultat financier	-	0
Résultat exceptionnel	-	-
TOTAL	277	654

7.5 Composition du capital social

	Nombre d'actions	Valeur K€
Actions ou parts sociales composant le capital au début de l'exercice	573 304	2 200
Actions composant le capital social en fin d'exercice	573 304	2 200
Actions à droit de vote double (actions au nominatif détenues depuis plus de 4 ans)	289 754	-
Le poste Primes se ventile ainsi :		
Prime d'émission		2 865
Prime d'apport		766
Primes de fusion		5 629
Total		9 260

▶ en milliers d'euros ◀

7.6 Tableau de variations des capitaux propres

	31/12/2016	Assemblée	Mvt 2017	31/12/2017
Capital	2 200			2 200
Primes d'émission ou de fusion	9 260			9 260
Réserve légale	220			220
Autres réserves	24 372	4 116		28 488
Report à nouveau	(120)			(120)
Résultat de l'exercice	5 327	(5 327)	5 676	5 676
Provisions réglementées	1 004	-	(165)	840
TOTAL	42 263	1 211	5 511	46 564
Dividendes versés		1 211		

8. ÉLÉMENTS RELEVANT DU COMPTE DE RÉSULTAT**8.1 Ventilation du chiffre d'affaires**

Ventes France	40 271
Ventes export Union Européenne	3 193
Ventes export hors Union Européenne	6 208

8.2 Ventilation des transferts de charges

Le montant des transferts de charges inclus dans les postes du compte de résultat se ventile ainsi :

Remboursements avantages en nature	31
Autres	-
Remboursement frais de formation	-

8.3 Analyse du résultat financier

	MONTANT
Intérêts et charges assimilées	102
Différences négatives de change	97
Dot provisions pour risques et charges	667
Dot provisions pour dépréciation des titres	-
Diverses charges financières	-
CHARGES FINANCIÈRES	866
Dividendes	3 538
Intérêts et produits assimilés	119
Différences positives de change	38
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	205
Reprises provisions pour risques et charges	376
Reprises provisions dépréciation titres de participation	224
Reprises sur provisions	-
PRODUITS FINANCIERS	4 500

Annexe

AUX COMPTES SOCIAUX

► en milliers d'euros ◀

8.4 Analyse du résultat exceptionnel

	MONTANT
Dotations aux amortissements dérogatoires.....	180
VNC immobilisations corporelles cédées.....	-
VNC immobilisations financières cédées.....	-
Dotations aux provisions pour risques et charges.....	-
Autres opérations.....	4
CHARGES EXCEPTIONNELLES.....	184
Reprise sur amortissements dérogatoires.....	345
Reprises de provisions pour risques et charges.....	-
Boni s/Rachat d'Actions Propres.....	-
Produits de cessions d'immobilisations corporelles.....	-
Autres opérations.....	-
PRODUITS EXCEPTIONNELS.....	345

8.5 Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

	MONTANT
Résultat courant.....	5 759
Résultat exceptionnel.....	161
Résultat comptable avant IS et participation.....	5 920
Résultat fiscal.....	1 869
Impôt normal.....	633
Crédit impôt recherche.....	(424)
Crontribution dividendes.....	36
IMPÔT SOCIÉTÉ.....	245

8.6 Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi

Le Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE) est comptabilisé en 2017, en diminution des charges de personnel pour un montant de 434 K€ contre 345 K€ en 2017. Il représente 7 % des rémunérations éligibles versées au titre de 2017. Le CICE a été affecté à la réalisation d'investissements corporels et des gains de compétitivité sur les marchés de l'entreprise.

8.7 Incidence de l'intégration fiscale

PRECIA S.A. a la qualité de société tête de Groupe dans le cadre de l'intégration fiscale avec la société Precia Molen Service S.A.S.. Modalités de répartition de l'impôt société assis sur le résultat d'ensemble du Groupe : les charges d'impôt sont supportées par les sociétés intégrées comme en l'absence d'intégration fiscale. Les économies d'impôt réalisées par le Groupe sont conservées chez la société mère. Il n'y a pas d'économie d'impôt réalisée sur l'exercice.

9. ENGAGEMENTS FINANCIERS

ENGAGEMENTS DONNÉS	Montants
Effets escomptés non échus.....	-
Avals et cautions de clients.....	312
Avals et cautions filiales.....	864
Engagements en matière d'indemnités de départ à la retraite ⁽¹⁾	-
Autres engagements donnés.....	-
TOTAL.....	1 176

(1) Les engagements en matière d'indemnités de départ à la retraite sont comptabilisés à la clôture de l'exercice en provisions pour risques et charges et couvrent la totalité du personnel.

ENGAGEMENTS REÇUS	Montants
Néant.....	-

Le montant des gains de change latents liés aux couvertures de change à terme s'élève à 74 K€, au 31 décembre 2017.

▶ en milliers d'euros ◀

10. INCIDENCE DES ÉVALUATIONS FISCALES DÉROGATOIRES

	MONTANT
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	5 676
Impôt sur les bénéfices	245
RÉSULTAT AVANT IMPÔT	5 431
Variations des provisions réglementées en plus	180
Variations des provisions réglementées en moins	345
Autres évaluations dérogatoires (+ ou -)	-
RÉSULTAT HORS ÉVALUATIONS FISCALES DÉROGATOIRES (AVANT IMPÔT)	5 266

11. ACCROISSEMENTS ET ALLÈGEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPÔTS

NATURE DES DIFFÉRENCES TEMPORAIRES	MONTANT
Accroissements	
Provisions réglementées	840
Autres : charges différées	-
TOTAL	840
ACCROISSEMENT DE LA DETTE FUTURE D'IMPÔTS	289
Allègements	
Provisions non déductibles l'année de comptabilisation	-
Provisions pour retraite	788
Charges non déductibles temporairement	
a) taxe organic	56
b) provisions pour participation salariés	-
Frais acquisitions titres	-
Provisions pour risques et charges	-
TOTAL	844
ALLÈGEMENT DE LA DETTE FUTURE D'IMPÔTS	291

12. RÉMUNÉRATIONS DES DIRIGEANTS

Rémunérations allouées aux membres du Directoire, aux membres du Conseil de Surveillance et aux organes d'administration : 17 K€

Aucun jeton de présence n'a été alloué sur l'exercice.

13. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

PWC	45 K€
RM	30 K€

14. EFFECTIF MOYEN

	2017	2016
Cadres	87	86
Employés, Techniciens, Agents de Maîtrise	130	123
Ouvriers	54	55
EFFECTIF MOYEN	271	264

Annexe

AUX COMPTES SOCIAUX

► en milliers d'euros ◀

15. TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

Les filiales de PRECIA S.A. à l'étranger ont pour vocation la commercialisation des produits du groupe. Les transactions relatives sont effectuées à des conditions normales de marché, toutes les filiales bénéficiant des tarifs de produits du groupe. PRECIA S.A. prend cependant en considération les contraintes des marchés locaux, comme en Inde ou au Maroc, pour faciliter la pénétration de ses produits sur ces marchés, sans que les conditions accordées aient un caractère significatif. Le Chiffre d'affaires réalisé par PRECIA S.A. avec ses filiales en 2017 est de 12 436 K€.

15.1 Identité des entreprises consolidantes

GRUPE ESCHARAVIL..... détention : 40.5344 %

16. TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

FILIALES ET PARTICIPATIONS	Capital social	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	Quote-part de capital détenue (en %)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts avances consentis		Cautions et avals donnés	Chiffre d'affaires HT dernier exercice	Bénéfice ou perte (-) dernier exercice	Dividendes encaissés
				brute	nette	brut	net				
A) Renseignements détaillés sur filiales et participations											
1 - Filiales (+ 50 %)											
PRECIA MOLEN SERVICE	3 200	10 060	99,99%	3 251	3 251				47 696	3 504	3 000
JAC'PESAGE.....	39	618	100%	2 231	2 231				322	(33)	
MOLEN NL.....	1 800	508	100%	2 803	2 803				9 546	450	250
PRECIA POLSKA.....	1 041	322	100%	845	845	792	792		1 724	(155)	
PRECIA CZ	150	(30)	100%	159		157	157		259	(36)	
PRECIA MOLEN UK.....	1 928	(409)	100%	2 087	1 873	3 117	3 117		4 846	(670)	
MOLEN BELGIUM.....	285	1 392	100%	437	437	375	375		5 792	126	
PRECIA MOLEN MAROC	90	868	60%	55	55	284	284	600	1 447	215	
PRECIA MOLEN INDIA	1 857	1 756	75%	1 828	1 828				7 062	1 118	109
PRECIA MOLEN SCANDINAVIA.....	567	(428)	98%	660					1 067	(105)	
PRECIA MOLEN Ro	10	(37)	100%	10		10	10		0	(13)	
PRECIA MOLEN Brésil	412	(776)	100%	437	437	542	542		526	(306)	
PRECIA MOLEN Australie.....	337	(411)	100%	346	346	951	951		950	(226)	
Weighpac Ltd (NZ)	0	106	90%	1 201	1 201	188	188		1 399	53	
PRECIA MOLEN ASPAC.....	218	(111)	100%	215	215			264	1 788	2	
PRECIA MOLEN Inc.....	0	(39)	100%			842	842			(198)	
CAPI SA.....	305	420	80%	2 112	2 112	230	230		4 080	509	179
2 - Participations (de 10 à 50 %) ..											
PRECIA MOLEN IRELAND.....	0	694	40%	500	300	389	389		3 504	158	
BACSA	139		19%	98	-				1 817	1	

B) Renseignements globaux sur autres filiales et participations : Néant

Autres
INFORMATIONS

- 68 Texte des résolutions à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle
- 70 Texte des résolutions à l'Assemblée Générale Extraordinaire à l'issue
- 71 Evolution du cours de l'action

Texte des résolutions

À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 22 JUIN 2018

PREMIÈRE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Directoire, du rapport du Conseil de surveillance, du rapport du Président du Conseil de surveillance prévu à l'article L. 225-68 du Code de commerce et des rapports des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En application de l'article 223 quater du Code général des impôts, elle approuve les dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global 89 951 euros et qui ont donné lieu à une imposition de 29 984 euros.

En conséquence, elle donne aux membres du Directoire quitus de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Groupe et du rapport des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes consolidés, tels qu'ils lui ont été présentés.

TROISIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Directoire, et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2017 s'élevant à 5 675 758,60 euros de la manière suivante :

- Bénéfice de l'exercice5 675 758,60 Euros
- A titre de dividendes aux actionnaires1 320 856,80 Euros
soit 2,40 € par action
- Le soldeEn totalité au compte "autres réserves"

Les modalités de mise en paiement du dividende seront fixées par le Directoire.

Etant précisé qu'il est tenu compte, dans cette affectation, des actions détenues par la Société au jour de la mise en paiement du dividende n'ayant pas vocation à celui-ci, les sommes correspondantes étant affectées au compte "autres réserves".

L'Assemblée Générale prend acte que les actionnaires ont été informés que :

- depuis le 1er janvier 2018, les revenus distribués supportent dès leur versement un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30 %, soit 12,8 % au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2 % de prélèvements sociaux,
- peuvent demander à être dispensées de ce prélèvement les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,
- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et est indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire de 12,8 % sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40 % sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 1 320 856,80 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Il a en outre été rappelé aux actionnaires que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le	Distribution	
	globale	unitaire
31 décembre 2014	1 004 835,60 €	1,80 €
31 décembre 2015	1 155 750,00 €	2,10 €
31 décembre 2016	1 210 785,40 €	2,20 €

QUATRIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-86 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, approuve successivement chacune des conventions qui y sont mentionnées.

CINQUIÈME RÉOLUTION

Sur proposition du Directoire, conformément aux articles L.225-209 et suivants du Code de Commerce et aux dispositions du Règlement (CE) N°2273/2003 de la Commission des Communautés Européennes du 22 décembre 2003, l'Assemblée Générale autorise le Directoire à acquérir des actions de la Société pour un montant maximal de 10 millions d'euros dans la limite de 10 % du capital, soit 57,330 actions et ce, dans les conditions suivantes :

Prix maximum d'achat par action : 265 euros.

Ces actions pourront être acquises en une ou plusieurs fois, par tous moyens, y compris en période d'offre publique, dans le respect de la réglementation en vigueur, en vue et par ordre décroissant de priorité :

- de l'animation du cours du titre par un prestataire de service d'investissement, sous réserve de la mise en place d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI, reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ;
- de leur conservation ou de leur transfert, par tous moyens, notamment par échange ou cession de titres.

La mise en œuvre de ce programme de rachat d'actions est subordonnée à la diffusion préalable du descriptif du programme conforme à la réglementation de l'Autorité des Marchés Financiers.

Lorsque les actions sont rachetées pour favoriser la liquidité dans les conditions définies par le règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de la limite de 10 % prévue ci-avant, correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée de l'autorisation.

Cette autorisation est donnée pour une durée de dix-huit (18) mois à compter de ce jour. Elle annule et remplace, pour la période non écoulée, l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale du 28 juin 2017.

SIXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée générale après avoir pris connaissance du rapport sur le Gouvernement d'Entreprise présenté par le conseil de surveillance approuve les termes dudit rapport, et approuve les principes et critères de détermination de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables aux dirigeants en raison de leurs mandats sociaux.

SEPTIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale fixe le montant global annuel des jetons de présence alloués au Conseil de surveillance à la somme de 6 000 euros. Cette décision s'applique pour l'exercice en cours et pour les exercices ultérieurs jusqu'à nouvelle décision de l'Assemblée.

HUITIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire, prend acte :

- que les actions détenues par le personnel de la Société et par le personnel des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce représentent moins de trois pour cent du capital de la Société,
- que la Société n'est pas contrôlée, au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce, par une société qui a mis en place, dans les conditions prévues au deuxième alinéa de l'article L. 3344-1 du Code du travail, un dispositif d'augmentation de capital dont peuvent bénéficier les salariés de la Société,
- que les actionnaires ont été consultés sur une augmentation de capital réservée aux salariés de la Société il y a trois ans conformément à l'alinéa 2 de l'article L. 225-129-6 du Code de commerce et que pendant cette période, aucune Assemblée Générale Extraordinaire ne s'est prononcée à l'occasion d'une augmentation de capital en numéraire sur un projet de résolution tendant à réaliser une augmentation de capital réservée aux salariés,
- qu'il y a lieu, en conséquence, de convoquer une Assemblée Générale Extraordinaire à l'effet de proposer, en application de l'article L. 225-129-6 du Code de commerce, une augmentation du capital social en numéraire réservée aux salariés adhérents à un plan d'épargne d'entreprise dans les conditions prévues aux articles L. 3332-18, L. 3332-19 et L. 3332-20 du Code du travail.

NEUVIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Texte des résolutions

À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE À L'ISSUE

PREMIÈRE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Directoire et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, décide, en application des dispositions des articles L. 225-129-6 et L. 225-138-1 du Code de commerce, de procéder à une augmentation du capital social d'un montant maximum de 66 000 €uros, par l'émission d'actions de numéraire de même valeur, chacune à libérer intégralement en numéraire, par versement d'espèces ou par compensation avec des créances certaines, liquides et exigibles sur la Société.

Cette augmentation de capital, réservée aux salariés adhérents du plan d'épargne d'entreprise de la Société, est effectuée dans les conditions prévues aux articles L. 3332-18 à L. 3332-24 du Code du travail.

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide de supprimer le droit préférentiel de souscription aux actions nouvelles à émettre réservé aux actionnaires au profit des salariés de la Société ayant la qualité d'adhérents à un plan d'épargne d'entreprise (PEE) de la Société établi en commun par la Société et les sociétés françaises ou étrangères qui lui sont liées au sens de l'article L. 3344-1 du Code du travail et de l'article L. 233-16 du Code de commerce et qui remplissent, en outre, les conditions éventuellement fixées par le Directoire dans les conditions prévues aux articles L. 225-138-1 du Code de commerce et L. 3332-18 et suivants du Code du travail.

TROISIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide de déléguer au Directoire avec, le cas échéant, faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, tous pouvoirs afin de fixer les autres modalités de l'émission des titres, et plus précisément pour :

1. Réaliser après la mise en place du plan d'épargne d'entreprise conformément aux dispositions des articles L. 3332-1 à L. 3332-8 du Code du travail qui devra intervenir dans le délai maximum de six mois, dans un délai maximum de cinq ans à compter de la présente décision, l'augmentation de capital social, en une ou plusieurs fois, sur ses seules délibérations, par émission d'actions réservées aux salariés ayant la qualité d'adhérents audit PEE en faveur desquels le droit préférentiel de souscription des actionnaires a été supprimé.
2. Fixer, le cas échéant, dans les limites légales, les conditions d'ancienneté des salariés exigée pour souscrire à l'augmentation de capital, fixer la liste précise des bénéficiaires, le nombre de titres devant être attribués à chacun d'entre eux dans la limite précitée.
3. Fixer, avec sa justification, le prix définitif d'émission des actions nouvelles conformément aux dispositions de l'article L. 3332-20 du Code du travail, en ayant recours, le cas échéant, à un expert indépendant pour la détermination de la valeur des actions sur la base d'une analyse multicritère.
4. Dans la limite du montant maximum de 66 000 euros, fixer le montant de chaque émission, décider de la durée de la période de souscription, fixer la date de jouissance des actions nouvelles.
5. Fixer les dates d'ouverture et de clôture des souscriptions ; recueillir les souscriptions.
6. Fixer, dans la limite légale de trois ans à compter de la souscription, le délai accordé aux souscripteurs pour la libération du montant de leur souscription, étant précisé que, conformément aux dispositions légales, les actions souscrites pourront être libérées, à la demande de la Société ou du souscripteur, soit par versements périodiques, soit par prélèvements égaux et réguliers sur le salaire du souscripteur.
7. Recueillir les sommes correspondant à la libération des souscriptions, qu'elle soit effectuée par versement d'espèces ou par compensation de créances ; le cas échéant, arrêter le solde du compte courant du souscripteur par compensation.
8. Déterminer si les souscriptions aux actions nouvelles devront être réalisées directement ou par l'intermédiaire d'un fonds commun de placement.
9. Constater la réalisation des augmentations de capital à concurrence du montant des actions qui seront effectivement souscrites en vertu de la présente délégation.
10. Le cas échéant, imputer les frais d'augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever, sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au niveau minimum requis par la loi.
11. Passer toute convention pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées, prendre toutes mesures et effectuer toutes formalités utiles à l'émission en vertu de la présente délégation, ainsi qu'à l'exercice des droits qui y sont attachés.
12. Procéder aux formalités consécutives et apporter aux statuts les modifications corrélatives.
13. D'une manière générale, prendre toutes mesures pour la réalisation de l'augmentation de capital, dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

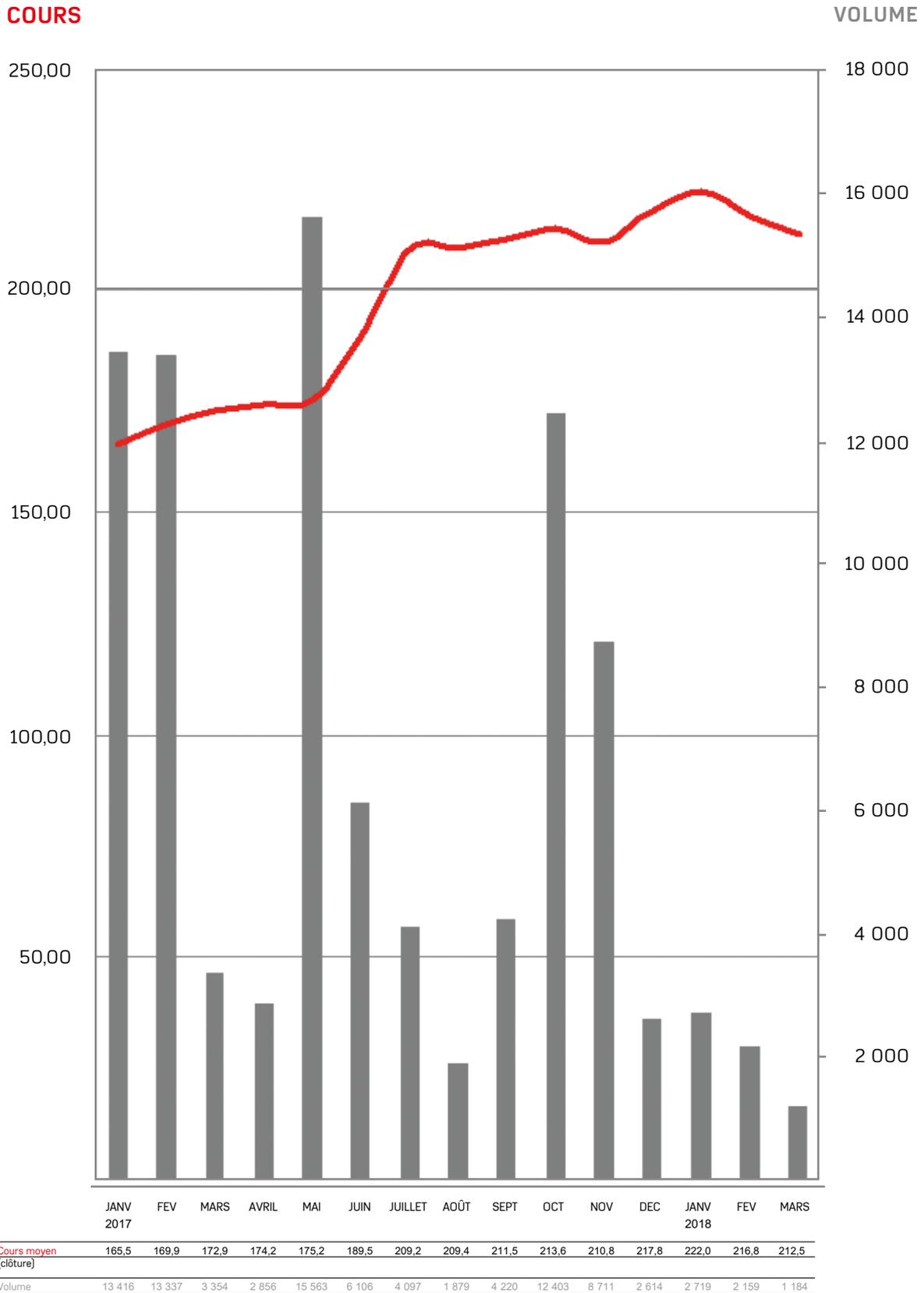
QUATRIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Évolution DU COURS DE L'ACTION

COURS MOYEN DE CLÔTURE ET VOLUMES (janvier 2017 - mars 2018)

► en euros ◄





B.P. 106 - 07001 PRIVAS CEDEX

INFORMATIONS FINANCIÈRES

Tél. +33 (0)4 75 66 46 77

Fax +33 (0)4 75 66 46 07

pmcontact@preciamolen.com

www.preciamolen.com